

CONSEIL  
13 JANVIER  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le treizième jour de janvier deux mille quatorze, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Madame Thérèse Ménard Monty et Monsieur Jean-Guy.Côté sont absents.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2013
- 5 Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2013
- 6 Règlement de taxation – avis de motion
- 7 Code éthique et de déontologie des élus municipaux – avis de motion
- 8 Règlement relatif à l'entretien des installations septique (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement) – avis de motion
- 9 Période de questions
- 10 Allocation kilométrage
- 11 Animation de la bibliothèque
- 12 Salaire inspecteur en voirie pour l'année 2014
- 13 Salaire adjointe administrative pour l'année 2014
- 14 Nomination d'un gardien d'enclos
- 15 Mésententes concernant les clôtures et fossés mitoyens – personne désignée
- 16 Désignation du fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme
- 17 Désignation des responsables pour les règlements RM 110 à 660
- 18 Désignation du responsable pour l'application du règlement concernant la collecte des ordures et recyclage
- 19 Nomination d'un représentant au conseil des maires
- 20 Révision des règlements d'urbanisme
- 21 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 22 Rapports financiers – Montant à pourvoir dans le futur
- 23 Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013
- 24 Collecte supplémentaire pour les matières recyclables
- 25 Achat parcelle de terrain traverse piétonnière – lot 4 375 904
- 26 Traverse de motoneige
- 27 Comité consultatif d'urbanisme
- 28 Consultation générale – Paradis, Lemieux, Francis Avocats – année

- 2014
- 29 Renouvellement contrat annuel d'entretien et de soutien avec PG Solutions – logiciel comptable municipal
  - 30 Adhésion annuelle – OBV Yamaska
  - 31 Feuillet paroissial
  - 32 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
  - 33 Montants reçus
  - 34 Comptes à payer
  - 35 Correspondance
  - 36 Correspondance du maire
  - 37 Divers :
  - 38 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2014-01-2823

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
 APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
 ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2013**

2014-01-2824

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
 APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
 ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2013**

2014-01-2825

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
 APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
 ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

#### **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **François Mailloux** pour la préparation d'un règlement **concernant le taux de taxation foncière, autres taxations, taux d'intérêts et modalité de paiements des comptes de taxes pour l'année 2014.**

#### **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **Sylvain Thibodeau** concernant le **code d'éthique et de déontologie des élus**

**municipaux.**

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **Maurice Gaboriault concernant le règlement relatif à l'entretien des installations septique (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement).**

**ALLOCATION DU KILOMÉTRAGE**

2014-01-2826 PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que l'allocation pour le kilométrage soit de 0.40\$ pour l'année 2014.

ADOPTÉE

**ANIMATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

2014-01-2827 PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Qu'un montant de 50\$ par semaine soit versé à la responsable de la bibliothèque, Madame Murielle Bricault, pour l'animation de la bibliothèque.

ADOPTÉE

**SALAIRE INSPECTEUR EN VOIRIE POUR L'ANNÉE 2014**

2014-01-2828 PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le salaire horaire de l'inspecteur en voirie, Jean Verville, soit majoré de 2%, que 5 jours de maladie fractionnables, non-monnayables et non cumulatives lui soit accordés et qu'un montant de 50\$ lui soit alloué pour le nettoyage de la salle en dehors de ses heures de travail.

ADOPTÉE

**SALAIRE ADJOINTE ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2014**

2014-01-2829 PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que le salaire horaire de l'adjointe administrative, Céline Papineau, soit majoré de 2%, qu'un montant de 700\$ lui soit versé à titre de REER et que 4 jours de maladie fractionnables, non-monnayables et non cumulatives lui soit accordés.

ADOPTÉE

### **NOMINATION D'UN GARDIEN D'ENCLOS**

2014-01-2830

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que Monsieur Jean Verville soit nommé gardien d'enclos pour l'année 2014.

ADOPTÉE

### **MÉSÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES ET FOSSÉS MITOYENS - PERSONNE DÉSIGNÉE**

2014-01-2831

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que monsieur Gabriel Van Beverhoudt soit la personne désignée pour régler les mésécontentes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainages et découverts. (article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales).

La compétence de la personne désignée s'applique à toutes les zones.

La rémunération de la personne désignée est le tarif prévu à la convention signé entre la municipalité et la firme Gestim dans l'item autre. Les frais de photocopies, de recherche, de kilométrage, de services professionnels et tout autres frais reliés au dossier sont facturés devront être remboursé à la municipalité.

ADOPTÉE

### **DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2014-01-2832

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que monsieur Gabriel Van Beverhoudt soit nommé à titre d'inspecteur en bâtiment et inspecteur municipal. Madame Audrée Pelchat et monsieur Jean Vasseur sont nommés inspecteur adjoint.

Ils ont a charge l'application des règlements suivant :

- o Règlement de zonage;
- o Règlement sur le lotissement;
- o Règlement sur la construction;
- o Règlement relatif à l'émission et aux tarifs des permis et certificats;
- o Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;
- o Règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures;
- o Règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- o Règlement concernant d'autres nuisances

- o Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- o Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

**DÉSIGNATION DES RESPONSABLES POUR LES RÈGLEMENTS RM 110 À 660**

2014-01-2833

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
 APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
 ET RÉSOLU :

Que le tableau suivant détermine les autres personnes désignées, autres que les agents de la paix, pour l'application des règlements suivants ;

	<b>Inspecteur en bâtiment</b>	<b>Inspecteur en voirie</b>	<b>Gardien d'enclos</b>
Règlement 2010-10-315 <b>RM 110</b> Règlement sur les systèmes d'alarme intrusion		X	
Règlement 2010-10-316 <b>RM 220</b> Règlement sur le colportage		X	
Règlement 2011-11-331 <b>RM 330</b> Règlement concernant la circulation et le stationnement		X	
Règlement 2010-10-318 <b>RM 410</b> Règlement concernant le contrôle des animaux			X
Règlement 2011-11-330 <b>RM 460</b> Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances	X		
Règlement 2010-10-320 <b>RM 660</b> Règlement concernant le commerce de regrattier	X		

ADOPTÉE

**DÉSIGNATION DU RESPONSABLE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE**

2014-01-2834

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
 APPUYÉ PAR François Mailloux  
 ET RÉSOLU :

Que monsieur Jean Verville soit la personne désignée pour l'application du règlement no 2009-11-309 concernant la collecte des déchets et des matières résiduelles destinées au recyclage pour l'année 2014.

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES**

2014-01-2835

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Sabine est représentée par M. Laurent Phoenix, maire, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Laurent Phoenix ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que M. François Mailloux soit nommé représentant de la Municipalité de Sainte-Sabine en remplacement de M. Phoenix au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité de M. Mailloux, M. Jean-Guy Côté sera le 2<sup>e</sup> remplaçant.

ADOPTÉ

### **RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2014-01-2836

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

De mandater la firme GESTIM pour effectuer l'intégration des îlots déstructurés dans nos règlements ainsi que la révision des règlements de zonage, lotissement, permis et certificats et construction afin d'adapter ces règlements à la réalité de notre municipalité.

ADOPTÉE

### **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

2014-01-2837

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 83 643\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU

Que la municipalité de Sainte-Sabine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

### **RAPPORTS FINANCIERS – MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR**

2014-01-2838

ATTENDU que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 pour tenir compte de la nouvelle norme sur les

paiements de transfert entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal ;

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste Montant à pourvoir dans le futur nécessaires pour pallier ce déséquilibre et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE

**RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE  
MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT  
LE 31 DÉCEMBRE 2013**

2014-01-2839

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur indépendant externe afin d'émettre un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

Que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée afin de procéder à l'audit du coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

**COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES**

2014-01-2840

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

Que dû au changement du contrat pour la collecte des matières recyclables que Recy-Compact est autorisé à procéder à une collecte supplémentaire pour les matières recyclables le 31 décembre 2013 au montant de 604.33\$ excluant les taxes et le traitement.

ADOPTÉE

**ACHAT PARCELLE DE TERRAIN TRAVERSE PIÉTONNIÈRE – LOT 4 375 904**

2014-01-2841

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Sabine désire acquérir une parcelle de terrain du lot 4 375 904 du Cadastre du Québec appartenant à M. Martin Girard afin de créer une traverse piétonnière ;

CONSIDÉRANT que le créancier hypothécaire de M. Martin Girard lui

réclame un montant compensatoire de 2 445\$ ;

CONSIDÉRANT que M. Martin Girard demande que la Municipalité le dédommage de ce montant ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité accepte de verser un montant additionnel de 2 445\$ à M. Martin Girard pour l'acquisition d'une parcelle de terrain.

ADOPTÉE

#### **TRAVERSE DE MOTONEIGE**

2014-01-2842

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité autorise la traverse de motoneige à passer sur la rue Principale. Que cette autorisation soit renouvelée automatiquement à chaque année à moins d'avis écrit contraire de l'une ou l'autre des parties.

ADOPTÉE

#### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2014-01-2843

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU

De nommer monsieur Max Ruckstuhl comme membre du Comité consultatif d'urbanisme à titre de résidant jusqu'à la fin du mandat des membres du comité, soit jusqu'en février 2015.

ADOPTÉE

#### **CONSULTATIONS GÉNÉRALES – PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS AVOCATS – ANNÉE 2014**

2014-01-2844

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

De renouveler l'offre de service, pour l'année 2014, concernant les consultations téléphoniques sommaires. Le montant forfaitaire est de 500\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AVEC PG SOLUTIONS – LOGICIEL COMPTABLE MUNICIPAL**

2014-01-2845

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau



ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat annuel pour l'entretien et le soutien du système informatique avec PG Solutions, le coût est de 3 290\$ excluant les taxes pour l'année 2014.

ADOPTÉE

### **ADHÉSION ANNUELLE – OBV YAMASKA**

2014-01-2846

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

De renouveler l'adhésion de la municipalité à l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), le coût est de 50\$ pour l'année 2014.

ADOPTÉE

### **FEUILLET PAROISSIAL**

2014-01-2847

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

De renouveler l'annonce publicitaire dans le feuillet de la Fabrique Saint-Romuald au coût de 125\$.

ADOPTÉE

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

### **MONTANTS REÇUS**

2014-01-2848

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	270.00\$
Location salle	300.00\$
Amendes bibliothèque	35.00\$
Redevance matière résiduelle	11 347.32\$
Compensation collecte sélective	3 387.42\$
Société de financement des infrastructures	105 103.00\$

**TOTAL** **120 442.74\$**

ADOPTÉE

### **COMPTES À PAYER**

2014-01-2849

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont

acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7397	PER 25 - 2013 TOTAL :	100.00 100.00
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7398	DÉC. 2013 TOTAL :	720.54 720.54
HYDRO QUEBEC	7399	618101069570 618101069571 TOTAL :	42.34 499.23 541.57
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7401	DÉC. 2013 TOTAL :	165.05 165.05
BENOIT REGINSTER	7402	DÉC. 2013 TOTAL :	528.00 528.00
HYDRO QUEBEC	7405	677501215975 TOTAL :	434.26 434.26
AST GROUPE	7406	552729 TOTAL :	71.86 71.86
BELL MOBILITE INC	7407	DÉC. 2013 DÉC/2013 TOTAL :	36.33 5.75 42.08
BRASSERIE DE LA RIVIERE	7408	DÉC. 2013 TOTAL :	1 350.25 1 350.25
ST-GERMAIN CHANTAL	7410	PER 26 - 2013 TOTAL :	1 166.61 1 166.61
VIDÉOTRON	7412	JANVIER 2013 TOTAL :	192.04 192.04
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7413	PER 26 - 2013 TOTAL :	100.00 100.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7414	49 TOTAL :	47.69 47.69
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7415	PER 1 - 2014 TOTAL :	100.00 100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	7418	PER 1 - 2014 TOTAL :	1 188.62 1 188.62
REVENU QUEBEC	7420	AJUST. DÉC. 2013 TOTAL :	174.01 6 488.77 6 662.78
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	7421	AJUST. DÉC. 2013 TOTAL :	32.79 2 094.68 2 127.47
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	7422	1369591	17.80

		TOTAL :	17.80
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7423	DÉC 2013	198.45
		TOTAL :	198.45
CHANTAL ST-GERMAIN (PETITE CAISSEBIBLIO)	7424	DÉC. 2013	188.85
		TOTAL :	188.85
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	7425	094186	2 007.21
		TOTAL :	2 007.21
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7426	JANV. 2014	734.42
		TOTAL :	734.42
ALPHA VICO INC	7427	0071807	639.99
		TOTAL :	639.99
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7428	0332	109.23
		TOTAL :	109.23
ADMQ	7429	2014	693.95
		TOTAL :	693.95
BELL MOBILITE INC	7430	JANV 2014	33.00
		JANV. 2014	5.75
		TOTAL :	38.75
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7431	50	121.86
		TOTAL :	121.86
DEPANNEUR NEW FARNHAM	7432	A3327496	151.06
		A3343809	166.63
		A3352549	167.86
		A3363622	96.28
		A3376440	129.20
		TOTAL :	711.03
EDITIONS JURIDIQUES FD	7433	305406	388.50
		TOTAL :	388.50
EXPRESS MAG	7434	JANV 2014	128.77
		JANV. 2014	28.73
		TOTAL :	157.50
F. CHOQUETTE ET FILS	7435	31863	9.90
		TOTAL :	9.90
FABRIQUE ST-ROMUALD	7436	2014	125.00
		TOTAL :	125.00
GESTIM INC.	7437	1595	2 278.19
		TOTAL :	2 278.19
HYDRO QUEBEC	7438	641501266263	448.77
		TOTAL :	448.77
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7439	1251986	31.62
		TOTAL :	31.62
LAREAU & FILS	7440	239	16 708.58
		TOTAL :	16 708.58

LIBRAIRIE MODERNE	7441	143735	341.30
		TOTAL :	341.30
OBV YAMASKA	7442	2014	50.00
		TOTAL :	50.00
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7443	014546	39.72
		TOTAL :	39.72
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	7444	2014	574.88
		FORMATION	1 092.26
		TOTAL :	1 667.14
PG SOLUTIONS INC.	7445	CESA12875	3 782.68
		TOTAL :	3 782.68
GHISLAIN RACINE, NOTAIRE	7446	N1-131753	1 592.19
		TOTAL :	1 592.19
RECUPERATION 2000 INC	7447	024254	1 347.65
		TOTAL :	1 347.65
RECY-COMPACT INC.	7448	78024	3 538.31
		78026	694.83
		TOTAL :	4 233.14
REGIE INTERMUNICIPALE	7449	DÉC. 2013	1 251.17
		TOTAL :	1 251.17
SANI ECO	7450	A14821	330.67
		A14849	311.47
		TOTAL :	642.14
VILLE DE FARNHAM	7451	3FD302	699.03
		3FD303	176.34
		TOTAL :	875.37
	<b>TOTAUX</b>	<b>55 CHÈQUES</b>	<b>62 874.20</b>

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

#### **ANNOTATION**

Monsieur Richard Boutin a déposé une demande de changement de zonage. Sa demande sera étudiée par les membres du conseil.

#### **BILLETS BRUNCH DES POMPIERS**

2014-01-2850

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

De faire l'achat de 12 billets pour le Brunch annuel des pompiers de Notre-Dame. Le coût est de 11\$ par billet.

ADOPTÉE

**PARTICIPATION FINANCIÈRE – MON AVENIR... DÈS MAINTENANT**

2014-01-2851  
IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Sainte-Sabine participe financièrement au projet d'orientation scolaire « Mon avenir... dès maintenant » à l'école Jean-Jacques-Bertrand pour trois ans d'un montant de 500\$ pour chacune des années.

Ce projet d'orientation propose des occasions de rapprochement entre les jeunes et les travailleurs de nos régions et leurs permet de vivre des expériences pouvant éclairer et guider leurs choix vocationnel et professionnel.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-01-2852  
PROPOSÉE PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H33.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
3 FÉVRIER  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le troisième jour de février deux mille quatorze, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, François Mailloux, Jean-Guy.Côté, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2014
5. Règlement de taxation – adoption
6. Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – adoption
7. Règlement relatif à l'entretien des installations septique (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement) – adoption
8. Période de questions
9. Achat d'un module de jeu
10. Demande d'aide financière pour le Musée École
11. Radiation de comptes de taxes
12. Radiation de facture
13. Modification taxation 2013
14. Montants reçus
15. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
16. Comptes à payer
17. Correspondance
18. Correspondance du maire
19. Divers :
20. Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

2014-02-2853

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2014**

2014-02-2854

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

2014-02-2855

<p style="text-align: center;"><b>RÈGLEMENT NO 2014-01-359</b> <b>RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE, AUTRES</b> <b>TAXATIONS, TAUX D'INTÉRÊT ET MODALITÉ DE PAIEMENT DES</b> <b>COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014</b></p>
--

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 13 janvier 2014 par François Mailloux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux**

**APPUYÉ PAR Marc Lasalle**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2014-01-359**

ARTICLE 1 **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **Taux de taxation foncière**

Que le taux de la taxe foncière prélevé sur les immeubles inscrits au rôle d'évaluation déposé pour l'année en cours soit fixe à 0,62\$ pour chaque cent (100) dollars d'évaluation pour l'année 2014.

ARTICLE 3 **Taux de taxe pour la collecte des ordures**

Qu'une taxe au montant de soixante-dix-huit dollars (78\$) pour chaque unité de logement, maison ou commerce soit décrétée pour l'année 2014 pour la cueillette et l'élimination des ordures ménagères.

ARTICLE 4 **Taux de taxe pour la collecte sélective**

Qu'une taxe au montant de vingt-cinq dollars (25\$) pour chaque unité de logement, maison ou commerce soit décrétée pour l'année 2014 pour la cueillette sélective porte-à-porte servant à la récupération des matières recyclables.

ARTICLE 5 **Taux de taxe pour la vidange des boues des installations septiques**

Qu'une taxe au montant de 74.10\$ pour la vidange des boues des installations septiques soit décrétée pour l'année 2014.

ARTICLE 6 **Taux de la médaille pour chien**

Qu'une taxe au montant de 10.00\$ soit fixée par chien pour l'année 2014.

ARTICLE 7 Taux d'intérêt

Que le taux d'intérêt annuel pour les montants de taxes reçus en retard soit de 12 % pour l'année 2014.

ARTICLE 8 Nombre de versements

Que le paiement pourra se faire en trois versements de 33.33% chacun pour les contribuables dont le montant des taxes foncières et de plus de trois cent dollars (300.00\$). Les dates des versements sont le 31 mars 2014, le 30 juin 2014 et le 2 septembre 2014.

ARTICLE 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 3<sup>e</sup> jour de février 2014.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2014-02-2856

**RÈGLEMENT NO 2014-01-360  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE**

**ATTENDU** qu'une élection générale ayant eu lieu le 3 novembre 2013, toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars 2014 adopter un Code d'éthique et de déontologie des élus en vertu de l'article 13 de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;**

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné le 13 janvier 2014 par Sylvain Thibodeau;

**IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le code d'éthique et de déontologie suivant :

**1. PRÉSENTATION**

---

Le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.**

En vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.



Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

## **2. INTERPRÉTATION**

---

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Avantage » :

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« Intérêt personnel » :

Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

« Intérêt des proches » :

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« Organisme municipal » :

- 1° un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- 2° un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité;
- 3° un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;
- 4° un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil;
- 5° une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

## **3. CHAMP D'APPLICATION**

---

Le présent code s'applique à tout membre d'un conseil de la municipalité.

### **3.1 Conflits d'intérêts**

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

### **3.2 Avantages**

Il est interdit à toute personne :

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;
- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 du premier alinéa doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

### **3.3 Discrétion et confidentialité**

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

### **3.4 Utilisation des ressources de la municipalité**

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

### **3.5 Respect du processus décisionnel**

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

### **3.6 Obligation de loyauté après mandat**

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

### **3.7 Sanctions**

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande;

2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,

3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;

4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

#### **4. ANNULATION ET REMPLACEMENT DE L'ANCIEN RÈGLEMENT**

---

Le présent règlement annule et remplace le règlement numéro 2011-10-328.

#### **5. ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Signé à Ste-Sabine ce 3<sup>e</sup> jour de février 2014.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2014-02-2857

**RÈGLEMENT NO 2014-01-361  
RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS  
SEPTIQUES (SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE  
DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE  
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE  
PRÉAMBULE**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués à la municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r. 22; ci-après le « *Règlement* »);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances et les causes d'insalubrité conformément à l'article 3 du *Règlement* et à la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT** que le traitement des effluents des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** qu'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence délétère sur la qualité de l'écosystème des lacs et cours d'eau sis sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le maintien de qualité de l'écosystème des lacs et cours d'eau de la municipalité favorise le développement d'activités de villégiature dans la municipalité et que cela contribue au développement d'une économie durable;

**CONSIDÉRANT** qu'en matière de nuisances et de causes d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas;

**CONSIDÉRANT** que, pareillement, il n'existe pas de droit acquis à la pollution de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

**CONSIDÉRANT** l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit que « **toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble.** »;

**CONSIDÉRANT** l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit que « **toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences** » et qu'à ces fins, « **les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable** »;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 13 janvier 2014 par Maurice Gaboriault;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU**

Que le règlement 2014-01-361 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - INCLUSION DU PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 - DÉFINITIONS**

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants signifient :

<b>Eaux ménagères</b>	:	Les eaux de cuisine, de salle de bain, de buanderie et celle d'appareils autres qu'un cabinet d'aisances.
	:	Les eaux provenant d'un cabinet d'aisances combinées aux eaux ménagères.
<b>Installation septique</b>	:	Tout système de traitement des eaux usées.
<b>Municipalité</b>	:	Municipalité de Sainte-Sabine.
	:	Toute personne physique, notamment le propriétaire, le locataire, l'usufruitier, le possesseur, occupant de façon permanente ou saisonnière un bâtiment assujéti au présent règlement.
<b>Officier responsable</b>	:	L'officier responsable de l'application du présent règlement est l'inspecteur en bâtiment et environnement de la municipalité ou tout autre personne désignée par résolution du conseil.
<b>Personne</b>	:	Une personne physique ou morale.
	:	Le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié mandaté par la municipalité pour effectuer l'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.
	:	Toute personne physique ou morale identifiée comme propriétaire d'un immeuble au rôle d'évaluation en vigueur sur le territoire de la municipalité et sur lequel immeuble se trouve un bâtiment assujéti au présent

règlement.

**Résidence isolée** : Une habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant six (6) chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*; est assimilé à une résidence isolée tout autre bâtiment qui rejette exclusivement des eaux usées et dont le débit total quotidien est d'au plus 3 240 litres.

**Système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet** : Un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet visé à la section 15.3 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

### **ARTICLE 3 - OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet de régir l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

### **ARTICLE 4 - PERMIS OBLIGATOIRE**

Toute personne qui désire installer et utiliser un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet doit obtenir préalablement un permis de la municipalité conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

### **ARTICLE 5 - INSTALLATION ET UTILISATION**

Un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet doit être installé par un entrepreneur autorisé et utilisé conformément aux guides du fabricant.

De plus, il est interdit de ne pas brancher, de débrancher ou de ne pas remplacer la lampe d'un système de désinfection par rayonnement ultraviolet par rayonnement ultraviolet.

### **ARTICLE 6 - OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE**

#### **6.1 - DÉCLARATION**

Tout propriétaire est tenu d'aviser la municipalité dès que le type d'utilisation ou d'occupation de son bâtiment est modifié. Pour ce faire, il doit remplir un formulaire auprès de la municipalité.

#### **6.2 - FORMULAIRE PRESCRIT**

La municipalité établit le formulaire requis pour la déclaration prévue à l'article 0.

Ce formulaire peut être transmis par tout moyen à la municipalité.

### **ARTICLE 7 - OBLIGATION D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE**

#### **7.1 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL OBLIGATOIRE**

Le propriétaire d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié avec stipulation qu'un entretien minimal du système sera effectué. De plus, conformément à l'article 3.2 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22), le propriétaire ou l'utilisateur d'un système de traitement d'eaux usées est tenu de veiller à son entretien.

Une copie de ce contrat doit être déposée aux bureaux de la municipalité ou lui être transmise par tout moyen. La municipalité accuse réception de cette copie.

#### **7.2 - FRÉQUENCE ET NATURE DES ENTRETIENS**

Tout système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet doit être entretenu, de façon minimale, selon la fréquence suivante :

- a) Une (1) fois par année, alors que les opérations suivantes doivent être effectuées :
  - inspection et nettoyage, au besoin, du pré-filtre;
  - nettoyage du filtre de la pompe à air;
  - vérification du bon fonctionnement de la pompe de recirculation et de l'alarme sonore;
  -
- b) Deux (2) fois par année, alors que les opérations suivantes doivent être effectuées :
  - nettoyage, ou remplacement au besoin, de la lampe à rayons ultraviolets;
  - prise d'un échantillon de l'effluent du système afin d'établir la concentration en coliformes fécaux; cet échantillon doit être prélevé conformément à l'article 87.13 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Nonobstant l'alinéa précédent, tout système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet doit être entretenu au besoin, en fonction de l'intensité de son utilisation.

Toute pièce d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet dont la durée de vie est atteinte doit être remplacée.

### **7.3 - RAPPORT D'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS D'EFFLUENT**

Tout rapport d'analyse d'un échantillon de l'effluent d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, prélevé conformément à l'article 0, paragraphe 0 du présent règlement, doit être conservé pour un période de cinq (5) ans.

Une copie de tout tel rapport doit être déposée aux bureaux de la municipalité ou lui être transmise par tout moyen. La municipalité accuse réception de cette copie.

### **7.4 - PREUVE D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE**

Le propriétaire d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet doit transmettre à la municipalité, par tout moyen, une copie du certificat d'entretien que lui remet la personne autorisée suite à l'entretien.

Cette preuve d'entretien doit être transmise à la municipalité dans les quinze (15) jours suivant l'émission de ce certificat.

## **ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU FABRICANT DU SYSTÈME, DE SON REPRÉSENTANT OU DU TIERS QUALIFIÉ**

### **8.1- RAPPORT**

Pour chaque entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié complète le formulaire prescrit par la municipalité et y indique notamment le nom du propriétaire ou de l'occupant, l'adresse civique de l'immeuble où l'entretien a été effectué et la date de l'entretien.

Le cas échéant, il y indique que le propriétaire ou l'occupant a refusé qu'il soit procédé à l'entretien requis.

Sont également indiqués le type, la capacité et l'état de l'installation septique.

Ce formulaire doit être signé par l'opérateur qui a effectué l'entretien du système.

## **ARTICLE 9 - ENTRETIEN SUPPLÉMENTAIRE D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET PAR LA MUNICIPALITÉ**

### **9.1- ENTRETIEN CONFIE À LA PERSONNE DÉSIGNÉE**

Lorsque la municipalité constate qu'il y a eu défaut d'entretien, elle mandate la personne désignée pour effectuer un tel entretien.

À cet effet, un avis d'au moins 48 heures est transmis au propriétaire ou à l'occupant concerné.

### **9.2- PROCÉDURE D'ENTRETIEN**

Le propriétaire doit, pendant la période fixée sur l'avis qui lui a été transmis, prendre les mesures nécessaires afin de permettre à la personne désignée d'entretenir son système de traitement tertiaire

de désinfection par rayonnement ultraviolet.

À cette fin, il doit notamment identifier, de manière visible, l'emplacement des ouvertures de son installation septique et dégager celles-ci de toute obstruction.

### **9.3- OBLIGATIONS INCOMBANT À L'OCCUPANT**

Le cas échéant, le propriétaire avise l'occupant du bâtiment afin que ce dernier permette l'entretien de l'installation septique.

L'occupant est alors tenu des mêmes obligations que le propriétaire.

### **9.4- PAIEMENT DES FRAIS**

Le propriétaire acquitte les frais du service supplétif d'entretien de son installation septique effectué par la municipalité. Ces frais sont établis conformément au tarif prévu à l'0.

### **9.5 - IMPOSSIBILITÉ DE PROCÉDER À L'ENTRETIEN**

Si l'entretien du système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet n'a pas pu être effectué pendant la période fixée selon l'avis transmis au propriétaire conformément à l'article 0, parce que le propriétaire ne s'est pas conformé à la procédure établie selon l'article 0, un deuxième avis lui est transmis fixant une nouvelle période pendant laquelle il sera procédé à l'entretien de son système.

Le propriétaire doit alors acquitter les frais occasionnés par la visite additionnelle selon le tarif établi en vertu de l'article 10.

## **ARTICLE 10 - TARIFICATION**

### **10.1 - TARIF DE BASE**

Le tarif pour l'entretien est celui fixé par la personne désignée au tarif en cours pour toutes visites d'entretien

### **10.2 - FACTURATION**

La municipalité inscrit sur le compte de taxe de tout propriétaire d'un bâtiment ayant bénéficié, dans l'année précédente, du service municipal d'entretien des installations septiques le tarif prévu à l'article 0, plus les frais établis par la municipalité tel que décrit à l'article 11.3 .

## **ARTICLE 11 - INSPECTION**

L'officier responsable est autorisé à visiter et à examiner, entre 7h00 et 20h00 tous les jours de la semaine, tout immeuble pour s'assurer du respect du présent règlement. Tout propriétaire ou occupant de cet immeuble doit le recevoir, lui donner accès à l'immeuble ainsi qu'à tout bâtiment s'y trouvant, et répondre à toute question relative à l'application du présent règlement.

L'officier responsable peut examiner toute installation septique et, à cette fin, demander qu'elle soit ouverte par le propriétaire ou l'occupant.

L'officier responsable exerce également un pouvoir de contrôle et de surveillance sur la personne désignée à qui la municipalité confie l'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

## **ARTICLE 12 - DISPOSITIONS PÉNALES**

### **12.1 - DÉLIVRANCE DES CONSTATS D'INFRACTION**

L'officier responsable de l'application du présent règlement est autorisé à délivrer, au nom de la municipalité, des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

### **12.2 - INFRACTIONS PARTICULIÈRES**

Constitue une infraction, pour le propriétaire d'un immeuble desservi par un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, de ne pas faire procéder à l'entretien de son installation septique conformément aux dispositions du présent règlement.

Constitue également une infraction pour le propriétaire d'un système de traitement tertiaire de

désinfection par rayonnement ultraviolet, le fait de ne pas permettre l'entretien du système au moment de la première ou de la deuxième visite, tel que le prévoit l'0.

### **12.3 - INFRACTION ET AMENDE**

Toute personne qui contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de trois cent dollars (300 \$) pour une première infraction. L'amende maximale qui peut être imposée est de mille dollars (1 000 \$) si le contrevenant est une personne physique et de deux mille (2 000 \$) si le contrevenant est une personne morale.

Pour une récidive, l'amende minimale est de six cent dollars (600 \$) et l'amende maximale est de deux mille dollars (2 000 \$) si le contrevenant est une personne physique et de quatre mille dollars (4 000 \$) si le contrevenant est une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent règlement et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec* (L.R.Q., c. C-25.1).

La municipalité se réserve le droit d'exercer toute autre forme de recours prévu par la loi.

### **ARTICLE 13 - INTERPRÉTATION**

#### **13.1 - INDÉPENDANCE DES ARTICLES LES UNS PAR RAPPORT AUX AUTRES**

Tous les articles du présent règlement sont indépendants les uns des autres et la nullité de l'un ou de certains d'entre eux ne sauraient entraîner la nullité de la totalité du règlement. Chacun des articles non invalidés continue de produire ses effets.

### **ARTICLE 14 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Sainte-Sabine ce 3<sup>e</sup> jour de février 2014.

\_\_\_\_\_  
Phoenix Laurent, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

### **ACHAT D'UN MODULE DE JEU**

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

2014-02-2858

Que la municipalité procède à l'achat d'un module de jeu d'un montant de 20 603.44\$ plus taxes, ce qui inclus l'installation, l'excavation, la fibre de cèdre ainsi qu'une bordure en polyéthylène. Le fournisseur est Go-élan.

ADOPTÉE

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MUSÉE ÉCOLE**

2014-02-2859

**CONSIDÉRANT** qu'un étudiant bénéficie d'un emploi d'été pour une période de 9 semaines et que nous aimerions offrir une plus grande visibilité à notre musée;

**CONSIDÉRANT** que nous aimerions rafraîchir l'intérieur et l'extérieur du Musée;



EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

De demander une aide financière pour le Musée École no 5 du Rang Campbell, Ste-Sabine, d'un montant de 5 000\$ à M. Pierre Paradis, député provincial de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

#### **RADIATION DE COMPTES DE TAXES**

2014-02-2860 PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les comptes de taxes 2012 et 2013 ainsi que les intérêts soient radiés pour les matricules suivants et que soient également radiés annuellement les comptes de taxes pour les années subséquentes :

- |                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| 1) 4016-76-7704 | 6) 4209-87-5955 |
| 2) 4209-34-2459 | 7) 4309-26-7043 |
| 3) 4209-55-7295 | 8) 4410-36-5914 |
| 4) 4209-56-8521 | 9) 4410-77-8827 |
| 5) 4209-66-4082 |                 |

ADOPTÉE

#### **RADIATION DE FACTURE**

2014-02-2861 PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que la facture numéro 567 ainsi que les intérêts soient radiés.

ADOPTÉE

#### **MODIFICATION TAXATION 2013**

2014-02-2862 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que le taux de taxes pour la vidange des boues des installations septiques pour l'année 2013 soit de 71.20\$ et non 74.10\$ comme indiqué dans le règlement 2013-01-353.

ADOPTÉE

#### **MONTANTS REÇUS**

2014-02-2863 PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	270.00\$
Location salle	800.00\$
Amendes	2 744.00\$
Subvention entretien hiver (MTQ)	5 074.42\$
Carrières / Sablières (juin à septembre 2013)	13 236.00\$
Remboursement TVQ	68 439.00\$

**TOTAL 90 563.42\$**

ADOPTÉE

**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2014-02-2864

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés au 31 janvier 2014, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
ECOLE JEAN-JACQUES BERTRAND	7452	500.00
POMPIERS NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	7453	132.00
GHISLAIN RACINE, NOTAIRE, EN FIDÉICOMMIS	7454	2 445.00
AST GROUPE	7455	71.86
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	7456	2 577.94
BRICAULT ETHIER, MURIELLE	7457	100.00
SALAIRES ET REER	7458 À 7460	4 258.48
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>		<b>10 085.28</b>

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2014-02-2865

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT SONIA	7461	36.98
F. CHOQUETTE ET FILS	7462	19.15
FORMICIEL	7463	547.24
GESTIM INC.	7464	318.39
RONA LÉVESQUE	7465	224.16
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7466	31.62
LAREAU & FILS	7467	16 708.58
LETRACOM GRANBY INC.	7468	280.54
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	7469	148.84
LIBRAIRIE MODERNE	7470	846.04
PAPETERIE LALIBERTE	7471	207.16

PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7472	859.06
PLOMBERIE GOYER INC.	7473	624.34
QUEBEC LOISIRS	7474	69.93
RECY-COMPACT INC.	7475	3 538.31
REGIE INTERMUNICIPALE	7476	1 929.18
R.M. LEDUC & CIE	7477	406.18
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7478	558.14
SIMPLEX LOCATION	7479	153.84
SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE QUEBEC	7480	512.61
TECHNO-CONTROLE 2000 INC	7481	213.28
VIDÉOTRON	7482	189.75
VILLE DE COWANSVILLE	7483	595.88
VILLE DE FARNHAM	7484	1 053.72
ST-GERMAIN CHANTAL	7485	160.94

**TOTAUX      25 CHÈQUES      30 233.86**

#### ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

#### ANNOTATION

La conseillère Madame Thérèse Ménard Monty se retire de la table du conseil et ne prend pas part à la discussion déclarant sont intérêt sur le prochain sujet.

#### **APPUI À LA CPTAQ – FERME DU TRIANGLE**

2014-02-2866

CONSIDÉRANT QUE la ferme du Triangle désire enlever des monticules de terre à fin de pouvoir utiliser cette superficie pour des fins de culture, sur les lots 36, 38 et 39 du Cadastre de la Paroisse de Saint Romuald de Farnham Ouest (cadastre du Québec lot: 4 375 989);

CONSIDÉRANT QUE la ferme du Triangle à déjà fait l'objet d'une autorisation dans le passé pour enlever des monticules sur leur terrain ces mêmes lots;

CONSIDÉRANT QUE ces monticules nuisent au bon rendement de la terre;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés font partis de la zone agricole dynamique;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affectera pas les activités agricoles du secteur environnant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
ET APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine appui la demande de la Ferme du Triangle auprès de la Commission agricole du Québec, afin de pouvoir extraire les monticules de sable présents sur les lots 36; 38 et 39 du

Cadastrale de la Paroisse de Saint-Romuald de Farnham Ouest, et de remettre en culture par la suite.

ADOPTÉE

**ANNOTATION**

La conseillère Madame Thérèse Ménard Monty reprend son siège.

**BOURSE ÉTUDIANTE – JEAN-JACQUES-BERTRAND**

2014-02-2867

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

Que deux bourses au montant de 250\$ chacune soient émises à l'école Jean-Jacques-Bertrand, afin que deux étudiants de la municipalité puissent en bénéficier.

ADOPTÉE

**OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION - MDDEFP**

2014-02-2868

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

De mandater BMI experts-conseils inc. pour la préparation des documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au coût maximal de 19 500\$, excluant les taxes, tel qu'indiqué sur l'offre de services datée du 29 janvier 2014. Ce certificat d'autorisation est pour les travaux de canalisation de fossés des rues André Nord, Denise, Sophie, Sébastien, Samuel, Pierre, Wilfrid et Martin et d'autoriser M. Lucien Méthé, chargé de projet chez BMI experts-conseils inc., à signer la demande de certificat d'autorisation au nom de la municipalité de Ste-Sabine.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-02-2869

PROPOSÉE PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H21.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CONSEIL  
3 MARS  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le troisième jour de mars deux mille quatorze, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, François Mailloux, Jean-Guy.Côté, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 3 février 2014
5. Dépôt des états financiers 2013
6. Nomination du vérificateur 2014
7. Dépôt des déclarations des dons aux élus
8. Période de questions
9. Demande d'appui à la CPTAQ – M. François Lareau
10. Renouvellement assurance – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
11. Renouvellement de la mise à jour du logiciel Q-Paie
12. COOP de soutien à domicile du Pays des Vergers – Demande de contribution annuelle récurrente
13. Montants reçus
14. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
15. Comptes à payer
16. Correspondance
17. Correspondance du maire
18. Divers :
19. Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2014-03-2870

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2014**

2014-03-2871

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 3 février 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013**

2014-03-2872

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que les membres du conseil acceptent les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, préparés par le vérificateur, monsieur Bruno Chrétien de Raymond Chabot Grant Thornton, comptable agréé.

ADOPTÉE

#### **NOMINATION VÉRIFICATEUR 2014**

2014-03-2873

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

De nommer la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur de la municipalité pour l'année 2014.

ADOPTÉE

#### **DÉPÔT**

Tel que requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les sections 2 des Rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus, pour chacun des candidats, sont déposés par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

#### **DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – M. FRANÇOIS LAREAU– 210 RANG AUDETTE**

2014-03-2874

**CONSIDÉRANT QUE** M. François Lareau est le propriétaire du lot 4 375 999 dans la Municipalité de Sainte Sabine ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. François Lareau exploite l'entreprise d'excavation et d'aménagement paysager enregistré sous Excavation Lareau et Fils Inc. sur le lot 4 375 999 au numéro 210, rang Audette dans la Municipalité de Sainte Sabine;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Lareau s'adresse à la Commission de protection du

territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie d'environ 21 038 m<sup>2</sup> pour y stationner, entretenir et entreposer les équipements de son entreprise et des matériaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opinion de la municipalité il n'est pas déraisonnable, bien au contraire, qu'une municipalité accueille sur son territoire une activité commerciale si l'exploitation en cause ne crée aucun préjudice ni aucune entrave à la pratique de l'agriculture dans son voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement est le plus approprié et disponible;

**CONSIDÉRANT QUE** le périmètre identifié au plan (plan TER13-124-001) du 15 août 2013 constitue une configuration correcte permettant de réaliser l'objectif du propriétaire sans altérer indûment la ressource agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** la délimitation de la surface à distraire du lot 4 375 996 a été établie de concert avec Fermes Houle et Brodeur Inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie demandée est minime par rapport aux propriétés des Fermes Houle et Brodeur Inc. et ne représente aucun inconvénient significatif pour cette entreprise agricole ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura aucune conséquence de cette autorisation sur l'utilisation agricole des lots avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** le selon l'inventaire des terres du Canada (1988) le lot visé et les lots voisins sont de classe 3 et 4 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet usage n'impose aucune contrainte additionnelle quant au respect des distances séparatrices pour les installations de production animale dans le secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** de l'opinion de la municipalité, en regard à sa connaissance de la dynamique de la communauté agricole de Sainte Sabine, il sera donc faux de prétendre que le projet tel que présenté puisse rompre l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte Sabine a modifié son règlement de zonage pour permettre l'utilisation commerciale sur le terrain en question, toujours en respect du schéma d'aménagement de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
ET APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU**

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine appui la demande de M. François Lareau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin agrandir son entreprise d'excavation et d'aménagement paysager dans une superficie d'environ 21 083 m<sup>2</sup>.

ADOPTÉE

**RENOUVELLEMENT ASSURANCE –  
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

2014-03-2875

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que le montant de 23 213\$ soit autorisé pour le renouvellement des assurances pour l'année 2014.

ADOPTÉE

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE À JOUR DU LOGICIEL Q-PAIE**

2014-03-2876

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

De renouveler la mise à jour annuelle du logiciel Q-Paie. Le coût est de 299\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**COOP DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES VERGERS – DEMANDE DE  
CONTRIBUTION ANNUELLE RÉCURRENTÉ**

2014-03-2877

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité accorde une aide financière de 450\$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers.

ADOPTÉE

**MONTANTS REÇUS**

2014-03-2878

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	500.00\$
Location salle	100.00\$
Subvention entretien hiver (MTQ)	5 074.42\$
MMQ (Ristourne)	2 525.00\$

**TOTAL** **8 199.42\$**

ADOPTÉE

**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2014-03-2879

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :



D'approuver la liste des comptes payés au 28 février 2014, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7486	100.00
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7490	186.15
ECOLE JEAN-JACQUES BERTRAND	7491	500.00
POSTE CANADA FARNHAM	7492	362.17
REVENU QUEBEC	7493	30.86
AST GROUPE	7494	71.86
BELL MOBILITE INC	7495	38.29
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7496	100.00
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7497	734.42
HYDRO QUEBEC	7498	1 133.28
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	7500	3 878.11
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7503	190.10
SALAIRES	7487 À 7489	2 637.72
SALAIRES	7499,7501,7502	2 519.62
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>		<b>12 482.58</b>

ADOPTÉE

#### COMPTES À PAYER

2014-03-2880

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
 APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
 ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7504	49.09
BRICAULT SONIA	7505	27.98
COMITE PRO-PISTE GRANBY-FARNHAM	7506	674.63
DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE	7507	33.34
EDITIONS JURIDIQUES FD	7508	49.67
GESTIM INC.	7509	1 720.03
GROUPE ULTIMA INC.	7510	23 213.00
RONA LÉVESQUE	7511	259.82
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7512	31.62
LAREAU & FILS	7513	16 708.58
LIBRAIRIE MODERNE	7514	485.63
MRC BROME MISSISQUOI	7515	46 412.50
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7516	849.77
QI PAIE INC.	7517	343.78
RECY-COMPACT INC.	7518	4 162.98
REGIE INTERMUNICIPALE	7519	1 177.25
SENCOM INFORMATIQUE INC	7520	120.71
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7521	76.05
VIDÉOTRON	7522	191.77
VILLE DE FARNHAM	7523	60 441.00
<b>TOTAUX</b>	<b>20 CHÈQUES</b>	<b>157 029.20</b>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

### **PÉPINIÈRE D'ARBUSTES DE BANDES RIVERAINES**

2014-03-2881

**CONSIDÉRANT** que la pépinière de bandes riveraines de la MRC produit annuellement environ 25 000 arbustes à la moitié du coût du marché;

**CONSIDÉRANT** que des bandes riveraines en meilleur état entraîneront des lacs et des cours d'eau en meilleure santé ce qui bénéficiera à l'ensemble de la population.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU**

De participer à la distribution d'arbustes en vue de revégétaliser les rives des lacs et des cours d'eau, les bordures de fossés et les pentes fortes pour diminuer l'érosion des sols. D'informer la MRC que notre municipalité achètera 219 arbustes au coût unitaire de 2.13\$ pour planter sur nos terrains municipaux ou pour distribuer gratuitement à nos citoyens.

ADOPTÉE

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-03-2882

PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H36.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
7 AVRIL  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le septième jour d'avril deux mille quatorze, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, François Mailloux, Jean-Guy.Côté, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014
5. Projet de règlement modifiant le règlement de zonage – avis de motion
6. Demande Domaine Phoenix, zone blanche – Demande d'appui
7. Période de questions
8. Fauchage des fossés - 2014
9. Signature convention – Service de perception des comptes
10. Évaluation des bâtiments
11. Destruction de documents d'archive
12. Fermeture du bureau – Période des vacances
13. Montants reçus
14. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
15. Comptes à payer
16. Correspondance
17. Correspondance du maire
18. Divers :
19. Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2014-04-2883

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2014**

2014-04-2884

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 3 mars 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

#### **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **Jean-Guy Côté** pour la préparation **d'un règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé règlement de zonage et ses amendements, afin de modifier la hauteur maximale d'un bâtiment principal dans la zone R1-11 et les usages autorisés dans la zone MIX-03.**

### **DEMANDE DOMAINE PHOENIX, ZONE BLANCHE - DEMANDE D'APPUI**

2014-04-2885

ATTENDU QUE Domaine Phoenix Inc. demande que le lot 4 376 783 du Cadastre du Québec fasse l'objet d'inclusion à la zone agricole;

ATTENDU QUE le lot en question n'a jamais fait l'objet d'un développement résidentiel;

ATTENDU QUE la propriété est utilisée à des fins agricoles depuis l'entrée en vigueur du décret le 9 novembre 1978;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
ET APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault

Que le conseil de la municipalité de Ste-Sabine appui la demande de Domaine Phoenix inc. auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'inclure de nouveau le lot 4 376 783 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

### **FAUCHAGE DE FOSSÉS - 2014**

2014-04-2886

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que soit demandé, par invitation, un appel de propositions pour le fauchage des herbes sur le territoire de la municipalité, avec les normes suivantes :

**1<sup>ère</sup> coupe**

**Routes MTQ**

(1 coupe de 1 coup)

**Routes municipales**

(1 coupe de 2 coups)

**2<sup>ième</sup> coupe**      **Routes MTQ**      **Routes municipales**  
(1 coupe de 2 coups)      (1 coupe de 2 coups)

La coupe sur les routes du MTQ devra respecter les normes établie par le MTQ dans le contrat liant la municipalité et le MTQ.

ADOPTÉE

#### **SIGNATURE CONVENTION - SERVICE DE PERCEPTION DES COMPTES**

2014-04-2887      PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que le maire, Laurent Phoenix et la directrice générale, Chantal St-Germain, soient autorisés à signer la nouvelle convention, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014, entre la Municipalité et la Caisse populaire Desjardins de Farnham concernant les frais de service et les frais du service de perception de comptes.

ADOPTÉE

#### **ÉVALUATION DES BÂTIMENTS**

2014-04-2888      PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que le conseil mandate Sylvestre, Leblond & Associés, évaluateurs agréés, pour estimer le coût de remplacement neuf des bâtiments municipaux situés au 185 rue Principale et au 190, rang Campbell pour fins d'assurance au montant de 700\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

#### **DESTRUCTION DE DOCUMENTS D'ARCHIVE**

2014-04-2889      IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU

Que le conseil approuve les listes des documents à détruire pour les années 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 tel que présentées lors de la présente séance.

Que la compagnie Bye Bye paperasse procède à la destruction desdits documents. Le coût est de 9\$ la boîte, excluant les taxes, il y a environ 25 boîtes à détruire.

ADOPTÉE

#### **FERMETURE DU BUREAU - PÉRIODES DES VACANCES**

2014-04-2890      PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que le bureau municipal sera fermé la semaine du 20 au 26 juillet 2014 pour

les vacances estivales.

ADOPTÉE

**MONTANTS REÇUS**

2014-04-2891

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit :

Location bureau	500.00\$
Amendes bibliothèque	80.00\$
Pacte rural (1er versement)	1 500.00\$
Subvention entretien voie ferrée	3 089.16\$
Remboursement TPS (juillet à décembre 2013)	30 740.69\$

**TOTAL 35 909.85\$**

ADOPTÉE

**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2014-04-2892

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés au 4 avril 2014, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7524	100.00
COOP DE SOUTIEN À DOMICILE	7528	450.00
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	7529	17.21
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7530	734.42
HYDRO QUEBEC	7531	405.30
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7532	171.45
AST GROUPE	7533	71.86
BELL MOBILITE INC	7534	38.06
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7535	100.00
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	7537	2 617.96
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7540	100.00
CSST	7541	212.97
SALAIRES	7525 À 7527	2 507.90
SALAIRES	7536, 7538, 7539	2 606.78
SALAIRES	7542 À 7544	2 450 .18
<b>TOTAL</b>		<b>12 584.09</b>

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	4	2 544.31
REVENU QUEBEC	5	6 546.07

COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	6	9.05
VIDÉOTRON	7	185.88
<b>TOTAL</b>		<b>9 285.31</b>
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>		<b>21 869.40</b>

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2014-04-2893  
 PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
 APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
 ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
RANGER PATRICK, BERTEAU KATTY	7545	1 502.05
ADMQ	7546	573.73
BRICAULT SONIA	7547	140.62
GAUMOND & ASSOCIES	7548	94.86
GESTIM INC.	7549	1 812.01
RONA LÉVESQUE	7550	368.55
KCENTRIC TECHNOLOGIES INC.	7551	1 089.96
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7552	31.62
LAREAU & FILS	7553	16 708.58
LIBRAIRIE MODERNE	7554	742.77
MONTREAL, MAINE & ATLANTIC RAILWAY	7555	772.29
9256-9177 QUÉBEC INC.	7556	4 764.29
9256-9177 QUÉBEC INC.	7557	1 442.91
PAPETERIE LALIBERTE	7558	88.29
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7559	610.87
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7560	147.15
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	7561	9 140.51
RECY-COMPACT INC.	7562	3 795.92
REGIE INTERMUNICIPALE	7563	1 276.21
SENCOM INFORMATIQUE INC	7564	1 713.40
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7565	76.05
TECHNO-CONTROLE 2000 INC	7566	155.22
<b>TOTAUX</b>	<b>22 CHÈQUES</b>	<b>47 047.86</b>

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	8	734.42
HYDRO QUEBEC	9	448.77
<b>TOTAUX</b>	<b>2 PRÉLÈVEMENTS</b>	<b>1 183.19</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<b>48 231.05</b>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer

les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

### **LOCATION DE LA SALLE POUR LE COPRS DE CADETS DE FARNHAM**

2014-04-2894 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que le corps de Cadets de Farnham utilise la grande salle de l'édifice municipal et ce, sans frais, le 25 et 26 avril 2014 dans le cadre de leur exercice de topographie et de randonnée à vélo.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DE DON POUR FOYERS FARNHAM**

2014-04-2895 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Qu'un don au montant de 250\$ soit remis à la Fondation Foyers Farnham.

ADOPTÉE

### **PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS POUR LES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE**

2014-04-2896 IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Sainte-Sabine s'engage à :

- ° Mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier donné ;
- ° Réduire globalement ses émissions de GES de 4 tonnes, soit 11% du secteur Bâtiment corporatif, et 0.1% par rapport à l'inventaire 2011.

ADOPTÉE

### **REPLACEMENT DE FENÊTRES**

2014-04-2897 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte la soumission de Vitrierie Bédard pour effectuer le remplacement des fenêtres situées au rez-de-chaussée à l'avant de l'édifice municipal au coût de 20 274.87\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

### **FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE - ADMQ**



2014-04-2898

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que la directrice générale est autorisée à s'inscrire à trois cours de formation en ligne donnés par l'ADMQ au coût d'environ 850\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-04-2899

PROPOSÉE PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H22.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
5 mai  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le cinquième jour de mai deux mille quatorze, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, François Mailloux, Jean-Guy Côté, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2014
5. Rapports financiers comparatifs
6. Période de questions
7. 1<sup>er</sup> Projet de règlement modifiant le règlement de zonage – adoption
8. Contrat 2014 - Fauchage des herbes hautes
9. Dossiers prioritaires
10. Demande de nettoyage de la branche 35 du Ruisseau Morpions
11. Demande de nettoyage de fossé – rue Martin
12. Don – Relais pour la vie
13. Montants reçus
14. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
15. Comptes à payer
16. Correspondance
17. Correspondance du maire
18. Divers :
19. Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

2014-05-2900

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2014**

2014-05-2901

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 7 avril 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

**DÉPÔT**

Dépôt par la directrice générale de **l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant au 31 mars 2014 à ceux de la même période de l'année précédente.**

Dépôt par la directrice générale de **l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés pour l'exercice courant (au 31 mars 2014), à ceux prévus au budget.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04-362**

##### **1<sup>ER</sup> PROJET DE**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-07-291 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS, AFIN DE MODIFIER LA HAUTEUR MAXIMALE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA ZONE R1-11 ET LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE MIX-03.**

2014-05-2902

**ATTENDU que** le Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement de zonage numéro 2007-07-291 et ses amendements ;

**ATTENDU qu'un** avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 7 avril 2014 par Jean-Guy Côté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté**

**APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2014-04-362**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

#### **ARTICLE 1 Dispositions déclaratoires**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2014-04-362, modifiant les grilles des usages et normes R1-11 et Mix-03 de l'annexe C du règlement no. 2007-07-291, intitulé Règlement de zonage, afin de modifier la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment principal dans la zone R1-11, ainsi qu'afin de modifier les usages permis dans la zone Mix-03.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2** **Dispositif du règlement**

- 2.1 La grille des usages et normes R1-11, faisant partie de l'annexe C du règlement de zonage numéro 2007-07-291, est modifiée en portant la hauteur maximale du bâtiment principal à 10 mètres.
- 2.2 La grille des usages et normes Mix-03, faisant partie de l'annexe C du règlement de zonage numéro 2007-07-291, est modifiée afin d'autoriser l'usage multifamilial « Classe d'usages permis R3 » avec un maximum de 4 logements.

**ARTICLE 3** **Dispositions finales**

- 3.1 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 3.2 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2014.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**CONTRAT - FAUCHAGE DES HERBES HAUTES - 2014**

2014-05-2903

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

Que suite aux appels de propositions pour le fauchage des herbes hautes, le contrat pour 2014 est donné à André Paris inc. qui a soumis la plus basse proposition conforme au montant de 3 124\$ plus taxes.

L'autre proposition soumise est la suivante :

- ° Gérald Duval 3 170\$ plus taxes

ADOPTÉE

**DOSSIERS PRIORITAIRES**

2014-05-2904

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

Que les priorités pour les travaux de voirie en 2014 sont :

- |   |           |
|---|-----------|
| ° 5 <sup>e</sup> Rang, travaux de revêtement bitumineux | 115 000\$ |
| ° 11 <sup>e</sup> Rang, travaux de resurfaçage          | 45 000\$  |
| ° Rang Houde, travaux de resurfaçage                    | 45 000\$  |

ADOPTÉE

### **NETTOYAGE DE LA BRANCHE 35 DU COURS D'EAU MORPIONS**

2014-05-2905 IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU

Que suite à la demande de nettoyage de la branche 35 du cours d'eau Morpions situé sur le lot 4 375 940 du Cadastre du Québec par messieurs Olivier Perret et Gabriel Perret, l'inspecteur est d'avis que des travaux d'entretien semblent nécessaires.

Que la municipalité envoie la demande de travaux d'entretien à la MRC Brome-Missisquoi ainsi qu'un dépôt au montant de 2 000\$.

Que la répartition des coûts soit répartie à l'ensemble des contribuables.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ - RUE MARTIN**

2014-05-2906 PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que suite à la demande de nettoyage de fossé par Alain Thibodeau, sur la rue Martin, la municipalité accepte de nettoyer ce fossé.

Le fossé sera nettoyé sur environ 85 mètres à partir du numéro civique 140 en allant vers l'Ouest.

Les travaux seront supervisés par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉE

### **DON - RELAIS POUR LA VIE**

2014-05-2907 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Sainte-Sabine effectue un don au montant de 250\$ à la Société Canadienne du cancer, dans le cadre du Relais pour la vie de Farnham. L'activité à lieu le vendredi 23 mai 2014.

ADOPTÉE

### **MONTANTS REÇUS**

2014-05-2908 PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit :

Location bureau	500.00\$
Location salle	100.00\$

**TOTAL**

**600.00\$**

ADOPTÉE

**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2014-05-2909

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés au 4 avril 2014, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
MENUISERIE M.B. INC	7567	233.12
MENUISERIE M.B. INC	7568	53.54
FONDATION FOYERS FARNHAM	7569	250.00
ADMQ	7570	964.64
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7571	100.00
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7573	178.65
GROUPE AST (1993) INC.	7576	71.86
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7577	100.00
CÔTÉ JEAN-GUY	7578	2 065.14
GABORIAULT MAURICE	7579	2 065.14
LASALLE MARC	7580	2 065.14
MAILLOUX FRANÇOIS	7581	2 065.14
MÉNARD MONTY THÉRÈSE	7582	2 065.14
PAPINEAU CÉLINE	7583	874.52
PHOENIX, LAURENT	7584	3 988.17
ST-GERMAIN CHANTAL	7585	1 186.70
THIBODEAU,SYLVAIN	7586	2 065.14
VERVILLE,JEAN	7587	612.34
SALAIRES	7572, 7574, 7575	2 268.80
SALAIRES	7583, 7585, 7587	2 673.56
<b>TOTAL</b>		<b>23 273.18</b>

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
HYDRO QUEBEC	10	43.88
HYDRO QUEBEC	11	505.05
BELL MOBILITE INC	12	5.75
BELL MOBILITE INC	13	32.31
VIDÉOTRON	14	183.22
<b>TOTAL</b>		<b>770.21</b>
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>		<b>24 043.39</b>

ADOPTÉE

## COMPTES À PAYER

2014-05-2910

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER, MURIELLE	7588	170.64
BRICAULT SONIA	7589	122.34
BYE BYE PAPERASSE	7590	248.35
F. CHOQUETTE ET FILS	7591	158.15
FLEURS PLANTES JARDINS	7592	17.19
GESTIM INC.	7593	2 634.74
RONA LÉVESQUE	7594	42.14
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7595	31.62
LAREAU & FILS	7596	16 708.58
LIBRAIRIE MODERNE	7597	918.38
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7598	763.63
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7599	150.49
PG SOLUTIONS INC.	7600	1 254.66
PULSAR ÉLECTRONIQUE	7601	86.23
QUEBEC LOISIRS	7602	56.60
RECY-COMPACT INC.	7603	3 892.36
REGIE INTERMUNICIPALE	7604	1 554.41
SENCOM INFORMATIQUE INC	7605	1 462.70
SYLVESTRE LEBLOND & ASSOCIÉS	7606	804.83
TECHMIX	7607	172.46
VILLE DE FARNHAM	7608	45 999.49
<b>TOTAUX</b>	<b>21 CHÈQUES</b>	<b>77 249.99</b>
<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	15	9.12
HYDRO QUEBEC	16	452.42
<b>TOTAUX</b>	<b>2 PRÉLÈVEMENTS</b>	<b>461.54</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<b>77 711.53</b>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

### **CODIFICATION DES COMPTES DE GRAND LIVRE**

2014-05-2911

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU

De mandater la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton pour refaire la codification des comptes de grand livre afin que ceux-ci correspondent au Manuel de Présentation de l'information financière du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-05-2912

PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H30.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*



CONSEIL  
2 juin  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le deuxième jour de juin deux mille quatorze, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Monsieur Sylvain Thibodeau est absent.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 5 mai 2014
5. Mécontentes concernant les clôtures et fossés mitoyens – personne désignée
6. Désignation du fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme
7. Embauche guide au Musée École - 2014
8. Période de questions
9. 2<sup>e</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage – adoption
10. Attestation de conformité de lot MDDEFP
11. Piquetage traverse piétonnière – rues Guérin et Fortier
12. Location toilette sèche pour la piste cyclable et nettoyage de la toilette au Musée
13. Renouvellement de l'adhésion et nomination d'un délégué OBVBM
14. Demande de nettoyage de fossé – rue Denise
15. Montants reçus
16. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
17. Comptes à payer
18. Correspondance
19. Correspondance du maire
20. Divers :
21. Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

Que la demande de dérogation mineure pour le 180 rang Campbell n'ayant pu être traitée par le Comité consultatif d'urbanisme sera déposée à la prochaine séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2014**

2014-06-2914

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 5 mai 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

#### **MÉSÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES ET FOSSÉS MITOYENS PERSONNE DÉSIGNÉE**

2014-06-2915

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que madame Anne-Sophie Frisan soit la personne désignée pour régler les mésécontentes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainages et découverts. (article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales).

La compétence de la personne désignée s'applique à toutes les zones.

La rémunération de la personne désignée est le tarif prévu à la convention signé entre la municipalité et la firme Gestim dans l'item autre. Les frais de photocopies, de recherche, de kilométrage, de services professionnels et tout autres frais reliés au dossier sont facturés devront être remboursé à la municipalité.

ADOPTÉE

#### **DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2014-06-2916

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que madame Anne-Sophie Frisan soit nommée à titre d'inspecteur en bâtiment et inspecteur municipal. Madame Aurée Pelchat et monsieur Jean Vasseur sont nommés inspecteur adjoint.

Ils ont à charge l'application des règlements suivants :

- o Règlement de zonage;

- o Règlement sur le lotissement;
- o Règlement sur la construction;
- o Règlement relatif à l'émission et aux tarifs des permis et certificats;
- o Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;
- o Règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures;
- o Règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- o Règlement concernant d'autres nuisances
- o Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- o Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

#### **EMBAUCHE GUIDE AU MUSÉE ÉCOLE -2014**

2014-06-2917

EST PROPOSÉ Jean-Guy Côté  
 APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
 ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'embauche de Sarah-Jeanne Brongo Dupont pour le poste de guide au Musée École pour 2014 aux conditions énumérées dans le dossier d'embauche.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04-362**

##### **2<sup>e</sup> PROJET DE**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-07-291 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS, AFIN DE MODIFIER LA HAUTEUR MAXIMALE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA ZONE R1-11 ET LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE MIX-03**

2014-06-2918

**ATTENDU que** le Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement de zonage numéro 2007-07-291 et ses amendements ;

**ATTENDU qu'un** avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 7 avril 2014 par Jean-Guy Côté;

**EN CONSÉQUENCE,  
 IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
 APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2014-04-362, sans modification**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

#### **ARTICLE 1            Dispositions déclaratoires**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2014-04-362, modifiant les grilles des usages et normes R1-11 et Mix-03 de l'annexe C du règlement no. 2007-07-291, intitulé Règlement de zonage, afin de modifier la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment principal dans la zone R1-11, ainsi qu'afin de modifier les usages permis dans la zone Mix-03.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2**            Dispositif du règlement

2.3 La grille des usages et normes R1-11, faisant partie de l'annexe C du règlement de zonage numéro 2007-07-291, est modifiée en portant la hauteur maximale du bâtiment principal à 10 mètres.

2.4 La grille des usages et normes Mix-03, faisant partie de l'annexe C du règlement de zonage numéro 2007-07-291, est modifiée afin d'autoriser l'usage multifamilial « Classe d'usages permis R3 » avec un maximum de 4 logements.

**ARTICLE 3**            Dispositions finales

3.3 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

3.4 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 2<sup>e</sup> jour de juin 2014.

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE LOT MDDEFP**

2014-06-2919

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

Que la municipalité de Sainte-Sabine s'engage à fournir au MDDEFP une attestation de conformité des travaux signés par un ingénieur dans les 60 jours après la fin des travaux selon les autorisations obtenues pour les travaux de canalisation de fossés des rues André Nord, Denise, Sophie, Sébastien, Samuel, Pierre, Wilfrid et Martin.

ADOPTÉE

**PIQUETAGE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE – RUES GUÉRIN ET FORTIER**

2014-06-2920

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU

Que la firme Guillemette et Gélinas Arpenteur-géomètre inc soit mandaté pour installer 6 bornes aux lots 5 290 989 et 5 290 991 du Cadastre du Québec afin de les délimiter. Le coût est d'environ 600\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

**LOCATION DE TOILETTE SÈCHE POUR LA PISTE CYCLABLE  
ET NETTOYAGE DE LA TOILETTE AU MUSÉE**

2014-06-2921 IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU

Que la municipalité de Sainte-Sabine loue une toilette sèche pour la piste cyclable (Rang de la Gare). De plus la vidange de la toilette du Musée sera effectuée au besoin.

Le fournisseur est Toilettes portatives Sanibert.

ADOPTÉE

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION – OBVBM (BASSIN VERSANT)**

2014-06-2922 IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU

Que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM).

Que monsieur Marc Lasalle, conseiller, soit le délégué pour la municipalité, ainsi que le maire, monsieur Laurent Phoenix.

ADOPTÉE

**DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ - RUE DENISE**

2014-06-2923 PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que suite à la demande de nettoyage de fossé, par monsieur Maxime Gagnon, sur la rue Denise, la municipalité accepte de nettoyer ce fossé.

Le fossé sera nettoyé sur une longueur d'environ 100 pieds.

Les travaux seront supervisés par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉE

**MONTANTS REÇUS**

2014-06-2924 PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit :

Location bureau	500.00\$
Location salle	335.00\$
Amendes bibliothèque	50.00\$
Amendes cour municipale	1 517.00\$
Subvention entretien chemin d'hiver MTQ	2 634.74\$

Crédit MAPAQ 278 448.47\$

**TOTAL 283 485.21\$**

ADOPTÉE

**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2014-06-2925

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés au 30 mai 2014, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
MRC BROME MISSISQUOI	7609	2 000.00
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	7610	250.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7611	100.00
	7612	ANNULÉ
ST-GERMAIN CHANTAL	7613	1 186.70
VERVILLE,JEAN	7614	766.76
	7615	ANNULÉ
PAPINEAU CÉLINE	7616	731.04
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7617	132.45
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7618	199.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7619	100.00
PAPINEAU CÉLINE	7620	874.52
ST-GERMAIN CHANTAL	7621	1 186.70
THIBODEAU, SYLVAIN	7622	1 242.00
VERVILLE,JEAN	7623	861.78
	<b>TOTAL</b>	<b>9 630.95</b>

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BELL MOBILITE INC	17	32.89
BELL MOBILITE INC	18	5.75
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	19	734.42
GROUPE AST (1993) INC.	20	71.86
VIDÉOTRON	21	200.19
	<b>TOTAL</b>	<b>1 045.11</b>

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS 10 676.06**

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2014-06-2926

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7624	109.23
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7625	32.09
BRICAULT SONIA	7626	26.48
DEPANNEUR NEW FARNHAM	7627	1 098.46
ENTREPRISES BENOIT BLANCHARD,LES	7628	229.95
F. CHOQUETTE ET FILS	7629	730.20
FERME DU TRIANGLE	7630	277.72
GESTIM INC.	7631	1 986.63
RONA LÉVESQUE	7632	19.52
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7633	31.62
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	7634	117.39
LIBRAIRIE MODERNE	7635	445.36
MDDEFP	7636	553.00
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7637	272.04
MINISTRE DES FINANCES	7638	59 200.00
MRC BROME MISSISQUOI	7639	33 530.00
MRC BROME MISSISQUOI	7640	468.60
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7641	763.63
MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	7642	1 884.14
PAPETERIE LALIBERTE	7643	100.94
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7644	390.68
RECY-COMPACT INC.	7645	3 575.86
REGIE INTERMUNICIPALE	7646	1 890.64
SENCOM INFORMATIQUE INC	7647	1 015.79
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7648	64.98
TECHMIX	7649	179.30
VILLE DE COWANSVILLE	7650	894.33
VILLE DE FARNHAM	7651	422.55
YOOPA	7652	15.98
RECY-COMPACT INC.	7653	467.38
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>30 CHÈQUES</b>	<b>110 794.49</b>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

**APPUI AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE - NON AU TRANSFERT D'ÉLÈVES VERS L'ÉCOLE L'ENVOI DE BEDFORD**

2014-06-2927

CONSIDÉRANT la décision de la commission scolaire du Val-des-Cerfs de transférer des élèves de l'école primaire Saint-Joseph de Notre-Dame-de-Stanbridge vers l'école primaire du Premier Envol de Bedford à la prochaine rentrée scolaire ;

CONSIDÉRANT l'effet néfaste de ce changement sur les jeunes élèves ;

CONSIDÉRANT que cette action menace la pérennité de l'école primaire Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT le précédent survenu à Bedford l'an dernier qui a permis d'ouvrir une nouvelle classe même si la ratio n'était pas dans la norme établie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal appui le conseil d'établissement de l'école primaire Saint-Joseph et s'oppose au transfert des élèves de Notre-Dame-de-Stanbridge vers Bedford;

Que le conseil municipal demande à la commission scolaire de prendre tous les moyens et de trouver des solutions concrètes pour maintenir dans leur école, les élèves du secteur de l'école Saint-Joseph comprenant les municipalités de Pike-River, Sainte-Sabine, Saint-Ignace et Notre-Dame-de-Stanbridge;

Que le conseil municipal demande à la commission scolaire lequel des six principes d'une transition réussie (nouvelle directive du MELS) s'applique à cette situation de transfert.

ADOPTÉE

#### **TERRE DE REMPLISSAGE ET DE FINITION SUR LE LOT 5 035 192**

2014-06-2928

CONSIDÉRANT qu'il y a mention dans le contrat d'achat du lot 5 035 192 du Cadastre du Québec, par la Municipalité, à l'effet que monsieur Mario Blanchard s'est engagé à enlever la terre de remplissage et la terre de finition sur ledit lot avant le 1<sup>er</sup> juin 2014;

CONSIDÉRANT que monsieur Blanchard a informé la Municipalité par une correspondance datée du 2 juin 2014 que la température ne lui a pas permis d'enlever ladite terre;

CONSIDÉRANT que dans cette même correspondance M. Blanchard informe la Municipalité qu'il prévoit que la terre sera enlevée au plus tard le 13 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU

D'informer M. Mario Blanchard que le conseil accepte de lui accorder un délai jusqu'au 13 juin 2014 et qu'aucun autre délai supplémentaire ne lui sera accordé.

ADOPTÉE

#### **FÊTE DES VOISINS**

2014-06-2929

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR François Mailloux



ET RÉSOLU :

Que les membres du conseil autorisent madame Nathalie Montminy à utiliser le parc de la traverse Ginette-S.Mailloux dans le cadre de la Fête des voisins qui aura lieu samedi le 7 juin 2014. Cependant la tenue d'un feu à ciel ouvert est interdite, seul un foyer extérieur est permis.

ADOPTÉE

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2014-06-2930

CONSIDÉRANT que monsieur Max Ruckstuhl s'est retiré en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit combler tout poste vacant ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU

De nommer monsieur Richard Boutin comme membre du Comité consultatif d'urbanisme à titre de résidant jusqu'à la fin du mandat des membres, soit jusqu'en février 2015.

ADOPTÉE

### **MODIFICATION ASSURANCE – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

2014-06-2931

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité souscrive à la protection Frais de justice pour une limite de 50 000\$ par événement par année d'assurance pour une surprime annuelle de 250\$.

ADOPTÉE

### **PUBLICITÉ – MUSÉE ÉCOLE**

2014-06-2932

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Qu'une publicité soit affichée dans le journal l'Avenir et des Rivières ainsi que dans le Canada Français pour annoncer le Musée École.

ADOPTÉE

### **ACHAT DE DEUX RÉSEVOIRS DE MAZOUT**

2014-06-2933

PROPOSÉ par Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'achat de 2 réservoirs de mazout de 250 gallons chacun d'un montant de 4 024.37\$ plus taxes, ce qui inclus les fournitures et l'installation. Les réservoirs seront installés au sous-sol de l'édifice municipal. Le fournisseur est Plomberie Corriveau.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-06-2934

PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H32.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
7 juillet  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le septième jour de juillet deux mille quatorze, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Monsieur Marc Lasalle est absent.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014
5. Dépôt des indicateurs de gestion - 2013
6. Règlement modifiant le règlement de zonage - adoption
7. Période de questions
8. Demande de dérogation mineure – 180 rang Campbell
9. Demande de dérogation mineure – 130 rang Tringle
10. Congrès de la FQM
11. Demande de modification de la location de la salle – Club des personnes Handicapées de Farnham
12. Montants reçus
13. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
14. Comptes à payer
15. Correspondance
16. Correspondance du maire
17. Divers :
18. Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2014-07-2935

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014**

2014-07-2936

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 2 juin 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

**Dépôt**

La directrice générale dépose en séance les indicateurs de gestion pour l'année 2013.

2014-07-2937

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04-362**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-07-291 INTITULÉ**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS, AFIN DE MODIFIER LA**  
**HAUTEUR MAXIMALE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA ZONE R1-11 ET LES**  
**USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE MIX-03.**

**ATTENDU que** le Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement de zonage numéro 2007-07-291 et ses amendements ;

**ATTENDU qu'un** avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 7 avril 2014 par Jean-Guy Côté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté**  
**APPUYÉ PAR François Mailloux**  
**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2014-04-362, sans modification**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

### **ARTICLE 1            Dispositions déclaratoires**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2014-04-362, modifiant les grilles des usages et normes R1-11 et Mix-03 de l'annexe C du règlement no. 2007-07-291, intitulé Règlement de zonage, afin de modifier la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment principal dans la zone R1-11, ainsi qu'afin de modifier les usages permis dans la zone Mix-03.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties règlement continuent de s'appliquer.

### **ARTICLE 2            Dispositif du règlement**

2.5 La grille des usages et normes R1-11, faisant partie de l'annexe C du règlement de zonage numéro 2007-07-291, est modifiée en portant la hauteur maximale du bâtiment principal à 10 mètres.

2.6 La grille des usages et normes Mix-03, faisant partie de l'annexe C du règlement de zonage numéro 2007-07-291, est modifiée afin d'autoriser l'usage multifamilial « Classe d'usages permis R3 » avec un maximum de 4 logements.

### **ARTICLE 3            Dispositions finales**

3.5 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

3.6 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 7<sup>e</sup> jour de juillet 2014.

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 180 RANG CAMPBELL**

2014-07-2938

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 5 juin 2014.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la reconstruction d'une partie du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal et la grange avaient des droits acquis quant aux marges de recul qu'ils perdront lors de la refonte des fondations;

CONSIDÉRANT que la reconstruction de la grange ne causera aucune nuisance;

CONSIDÉRANT que la reconstruction fait partie d'un projet de rénovation;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU

D'accorder la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉE

### **Annotation**

La conseillère Madame Thérèse Ménard Monty se retire de la table du conseil et ne prend pas part à la discussion déclarant son intérêt sur le prochain sujet.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 130 RANG TRINGLE**

2014-07-2939

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 3 juillet 2014.

CONSIDÉRANT la demande officielle de dérogation mineure par la Ferme

du Triangle le 16 juin 2014 afin d'augmenter de 100 unités animales la production dans les bâtiments existants;

CONSIDÉRANT les distances séparatrices non-réglementaires face au lieu de culte, immeuble protégé;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme en date du 3 juillet 2014;

CONSIDÉRANT la tenue de la consultation publique le 3 juillet 2014 à 19h30 dans la salle du Conseil de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT l'entente sous témoin signée lors de la consultation publique le 3 juillet 2014 entre le requérant et monsieur Yves Saint-Pierre, représentant officiel de l'Église missionnaire Baptiste ;

CONSIDÉRANT la résolution votée à l'unanimité par la communauté du lieu de culte en faveur de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU

D'approuver la demande de dérogation mineure par la Ferme du Triangle eu égard les distances séparatrices quant au lieu de culte, soit d'augmenter de 100 unités animales la production dans les bâtiments existants.

ADOPTÉE

**Annotation**

La conseillère Madame Thérèse Ménard Monty reprend son siège.

**CONGRÈS DE LA FQM**

2014-07-2940

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix et la conseillère, madame Thérèse Ménard Monty ou le conseiller, monsieur Jean-Guy Côté, soient autorisés à participer au Congrès de la FQM, qui se déroulera le 25,26 et 27 septembre 2014 à Québec.

ADOPTÉE

**Annotation**

La demande de modification de la location de la salle datée du 26 juin 2014, par madame Chantal Thibodeau pour le Club des Personnes Handicapées de Farnham, a été déposée en séance. Le conseil étudiera la demande et rendra une décision lors de la prochaine séance ordinaire du conseil.

**MONTANTS REÇUS**

2014-07-2941

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit :

Location bureau	500.00\$
Location salle	100.00\$
<b>TOTAL</b>	<b>600.00\$</b>

ADOPTÉE

**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2014-07-2942

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés au 4 juillet 2014, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7654	100.00
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7656	177.00
ST-GERMAIN CHANTAL	7659	919.80
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7660	100.00
SALAIRES	7655, 7657, 7658	2 765.72
SALAIRES	7661 À 7663	2 961.71
<b>TOTAL</b>		<b>7 024.23</b>

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	22	734.42
HYDRO QUEBEC	23	467.51
HYDRO QUEBEC	24	41.77
HYDRO QUEBEC	25	499.04
GROUPE AST (1993) INC.	26	71.86
BELL MOBILITE INC	27	34.75
BELL MOBILITE INC	28	5.75
	29	ANNULÉ
VIDÉOTRON	33	189.10
<b>TOTAL</b>		<b>2 044.20</b>

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS 9 068.43**

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2014-07-2943

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes à payer, en retirant le chèque numéro 7725 Plomberie Corriveau, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
	7674 À 7697	ANNULÉ
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7706	264.44
ANDRE PARIS INC	7707	2 058.05
CLD BROME MISSISQUOI	7708	172.46
DEPANNEUR NEW FARNHAM	7709	689.93
EMBALLAGES JEAN CARTIER	7710	595.24
EXCAVATION F. LANOUE INC.	7711	503.02
F. CHOQUETTE ET FILS	7712	495.35
GESTIM INC.	7713	2 521.89
GROUPE GUERIN	7714	39.05
GUILLETTE & GÉLINAS	7715	740.36
J.A BEAUDOIN CONSTRUCTION LIMITEE	7716	1 086.51
RONA LÉVESQUE	7717	135.70
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7718	31.62
LETRACOM GRANBY INC.	7719	794.71
LIBRAIRIE MODERNE	7720	556.29
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7721	215.01
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7722	763.63
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7723	533.11
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	7724	258.69
	7725	ANNULÉ
RECY-COMPACT INC.	7726	3 861.46
REGIE INTERMUNICIPALE	7727	1 550.54
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7728	413.91
SANI ECO	7729	521.70
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7730	204.86
SIMPLEX LOCATION	7731	45.11
TECHMIX	7732	140.31
VILLE DE FARNHAM	7733	2 114.12
EMBALLAGES JEAN CARTIER	7734	128.61
GHISLAIN RACINE, NOTAIRE	7735	1 977.14
	<b>TOTAUX</b>	<b>29 CHÈQUES 23 412.82</b>
<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	30	10.99
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	31	734.42
HYDRO QUEBEC	32	452.42
	<b>TOTAUX</b>	<b>3 PRÉLÈVEMENTS 1 197.83</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<b>24 610.65</b>

ADOPTÉE



Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

#### **ACHAT DE TOILES POUR FENÊTRES**

2014-07-2944 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise l'achat de toiles pour les nouvelles fenêtres situées au rez-de-chaussée à l'avant de l'édifice municipal au montant de 1 388.52\$ plus taxes.

ADOPTÉE

#### **ACHAT DE TUYAUX – PONTS D'ENTRÉES**

2014-07-2945 PROPOSÉ par Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'achat de tuyaux pour effectuer les ponts d'entrées situés aux extrémités de la traverse piétonnière des rues Guérin/Fortier ainsi que celui du lot 5 035 192 de la rue Pierre.

ADOPTÉE

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-07-2946 PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H34.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CONSEIL  
4 août  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le quatrième jour d'août deux mille quatorze, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014
5. Période de questions
6. Demande de modification de la location de la salle – Club des personnes Handicapées de Farnham
7. Montants reçus
8. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
9. Comptes à payer
10. Correspondance
11. Correspondance du maire
12. Divers :
13. Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2014-08-2947

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2014**

2014-08-2948

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie

dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

### **DEMANDE DE MODIFICATION SALLE - CLUB DES HANDICAPÉS**

2014-08-2949

CONSIDÉRANT que la location de la salle de l'édifice municipal est un service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que la salle du conseil doit demeurer libre en tout temps ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

De refuser la demande du Club des Personnes Handicapées de Farnham d'avoir l'exclusivité de la location de la salle de l'édifice municipal ainsi que l'accès de la salle du conseil pour entreposer de leur matériel.

ADOPTÉE

### **MONTANTS REÇUS**

2014-08-2950

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit :

Location bureau	500.00\$
Amendes bibliothèque	30.00\$
Vente de livres bibliothèque	134.50\$
Entretien chemin d'été (fauchage 1er coupe pour MTQ)	796.68\$

**TOTAL** **1461.18\$**

ADOPTÉE

### **RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2014-08-2951

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés au 1<sup>er</sup> août 2014, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER, MURIELLE	7664	100.00
BRICAULT ETHIER, MURIELLE	7665	100.00
	7666 À 7697	ANNULÉ
MARCHÉ DU STORE (LE)	7736	1 596.52

PLOMBERIE CORRIVEAU	7737	5 004.64
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	7738	2 150.03
CHANTAL ST-GERMAIN (PETITE CAISSE)	7739	197.50
SALAIRES	7698 À 7705	7 748.14
<b>TOTAL</b>		<b>16 896.83</b>

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	34	3 085.78
REVENU QUEBEC	35	7 906.36
GROUPE AST (1993) INC.	36	71.86
BELL MOBILITE INC	37	5.75
BELL MOBILITE INC	38	33.13
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	39	1 321.98
VIDÉOTRON	40	192.69
<b>TOTAL</b>		<b>12 617.55</b>
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>		<b>29 514.38\$</b>

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2014-08-2952

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
 APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
 ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes à payer, soit :

<b>FOURNISSEUR NOM DU</b>	<b>CHÈQUE NUMÉRO DE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7740	58.90
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7741	100.00
EMBALLAGES JEAN CARTIER	7743	96.45
EXCAVATION F. LANOUE INC.	7744	1 437.19
GESTIM INC.	7745	2 054.66
GRAYMONT (QC) INC	7746	929.80
GROUPE ULTIMA INC.	7747	362.00
RONA LÉVESQUE	7748	63.18
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7749	31.62
LIBRAIRIE MODERNE	7750	355.27
LUC LAGUE & FILS INC	7751	1 195.74
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7752	763.63
PAPETERIE LALIBERTE	7753	97.02
QUEBEC LOISIRS	7754	136.80
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	7755	2 535.20
RECY-COMPACT INC.	7756	3 575.86
REGIE INTERMUNICIPALE	7757	1 531.54
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7758	201.21
SPA DES CANTONS	7759	355.00

TECHMIX	7761	137.97
	7763	ANNULÉ
VITRERIE BÉDARD & FILS	7764	23 311.03
VILLE DE COWANSVILLE	7765	655.02
SALAIRES	7742, 7760, 7762	2 679.20

**TOTAL DES COMPTES À PAYER 25 CHÈQUES 42 664.29**

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

**ENGAGEMENT MUNICIPAL POUR LA PROMOTION ET L'AMÉLIORATION DES  
CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FEMMES DE BROME-MISSISQUOI**

2014-08-2953

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons et déclarons que les inégalités de fait économiques, professionnelles et sociales vécues par les femmes contribuent à maintenir leur dépendance économique brimant ainsi leur autonomie. Nous reconnaissons ainsi l'importance d'améliorer les conditions économiques et sociales des femmes sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

CONSIDÉRANT que nous nous engageons à collaborer et à réaliser des actions concrètes visant à améliorer la sécurité économique des femmes de Brome-Missisquoi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU

De nommer M. Laurent Phoenix, maire, M. François Mailloux, conseiller et Mme Thérèse Ménard Monty, conseillère, responsables du dossier au sein du conseil municipal : « Promotion et amélioration des conditions socio-économiques des femmes. »

ADOPTÉE

**TRAVAUX DE VOIRIE – RESURFAÇAGE DU 11<sup>E</sup> RANG**

2014-08-2954

PROPOSÉ par Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à un appel d'offres par invitation pour le resurfaçage du 11<sup>e</sup> Rang sur une distance d'environ 1 000 mètres.

Que Chantal St-Germain, directrice générale soit la personne nommée pour l'information aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-08-2955

PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H20.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
2 septembre  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi le deuxième jour de septembre deux mille quatorze, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 4 août 2014
5. Contrat – Resurfaçage du 11<sup>e</sup> Rang
6. Contrat de vidange des fosses septiques
7. Marquage des rues
8. Période de questions
9. Projet de règlement modifiant le règlement de zonage – Avis de motion
10. Demande de nettoyage de fossé – rue André Nord
11. Demande de nettoyage de fossé – rue Sébastien
12. Demande de commandite – Club des personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi
13. Comptes payés et à payer
14. Correspondance
15. Correspondance du maire
16. Divers :
17. Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2014-09-2956

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014**

2014-09-2957

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 4 août 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **CONTRAT – RESURFAÇAGE DU 11<sup>E</sup> RANG**

2014-09-2958

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que suite à l'ouverture des soumissions, no. 14-001 Resurfaçage du 11<sup>e</sup> Rang, les soumissionnaires sont :

	<b>Sous-total</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
<b>Pavage Maska inc.</b>	44 728.82 \$	2 236.44 \$	4 461.70 \$	51 426.96 \$
<b>Construction D.J.L. inc.</b>	46 934.72 \$	2 346.74 \$	4 681.74 \$	53 963.20 \$
<b>Construction Bau-Val inc.</b>	47 782.40 \$	2 389.12 \$	4 766.29 \$	54 937.81 \$
<b>Asphalte des Cantons, Div. de Sintra inc.</b>	49 211.84 \$	2 460.59 \$	4 908.88 \$	56 581.31 \$

Le conseil de la municipalité retient le plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Maska inc.

ADOPTÉE

### **CONTRAT DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

2014-09-2959

PROPOSÉ par Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à un appel d'offres par invitation pour le contrat de service de la vidange des fosses septiques pour l'année 2015.

Que Chantal St-Germain, directrice générale soit la personne nommée pour l'information aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

### **MARQUAGE DES RUES**

2014-09-2960

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :



Que soit demandé, par invitation, un appel de propositions pour le marquage des rues de la municipalité.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

#### **AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné, avec dispense de lecture par Thérèse Ménard Monty pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007.07.291 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter des usages autorisés dans la zone MIX-01.

### **DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ - RUE ANDRÉ NORD**

2014-09-2961

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que suite à la demande de nettoyage de fossé par Sophie Dandenault, sur la rue André Nord, la municipalité accepte de nettoyer ce fossé.

Le fossé sera nettoyé sur environ 200 pieds.

Les travaux seront supervisés par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ - RUE SÉBASTIEN**

2014-09-2962

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que suite à la demande de nettoyage de fossé par Josée Robert et Louis-Philippe Larose, sur la rue Sébastien, la municipalité accepte de nettoyer ce fossé.

Le fossé sera nettoyé sur environ 400 pieds de la rue Martin vers la rue Samuel.

Les travaux seront supervisés par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DE FARNHAM ET MRC BROME-MISSISQUOI INC.**

2014-09-2963

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que suite à la demande de commandite du Club des personnes handicapées de Farnham et Brome-Missisquoi inc., la municipalité octroie un montant de 250\$.

ADOPTÉE

## COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2014-09-2964

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7766	164.85
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7767	100.00
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7772	4 250.10
ANDRE PARIS INC	7773	1 910.88
EXCAVATION CMR INC	7775	1 862.60
EXCAVATION F. LANOUE INC.	7776	2 492.08
F. CHOQUETTE ET FILS	7777	246.80
FORMULES MUNICIPALES	7778	343.48
FORMICIEL	7779	424.26
LES GAZONS MICHEL	7780	1 207.24
GESTIM INC.	7781	2 279.87
GRAYMONT (QC) INC	7782	154.55
RONA LÉVESQUE	7783	74.68
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7784	31.62
LIBRAIRIE MODERNE	7785	1 189.28
MRC BROME MISSISQUOI	7786	89.12
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7787	763.63
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	7788	807.12
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7789	179.00
PLOMBERIE CORRIVEAU	7790	183.96
RECY-COMPACT INC.	7791	3 859.05
REGIE INTERMUNICIPALE	7792	2 279.54
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7793	57.49
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7794	1 056.53
TECHNO-CONTROLE 2000 INC	7795	83.93
VILLE DE FARNHAM	7796	48 312.00
DONALD GALIPEAU	7798	712.33
SALAIRES	7768 À 7771, 7774	3 154.75
<b>TOTAL</b>		<b>78 270.74</b>

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	41	734.42
HYDRO QUEBEC	42	467.51
HYDRO QUEBEC	43	46.42
HYDRO QUEBEC	44	634.18
BELL MOBILITE INC	45	5.75
BELL MOBILITE INC	46	33.71
GROUPE AST (1993) INC.	47	71.86
VIDÉOTRON	48	190.85
<b>TOTAL</b>		<b>2 184.70</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>80 455.44</b>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-09-2965

PROPOSÉE PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H27.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
6 octobre  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le sixième jour d'octobre deux mille quatorze, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2014
5. Contrat de vidange des fosses septiques
6. Contrat marquage des rues
7. Période de questions
8. Projet de règlement modifiant le règlement de zonage – Adoption
9. Demande de commandite – Opération Nez rouge
10. Campagne de financement de la fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand
11. Lettrage du camion
12. Demande de nettoyage de fossé – 400 rue Sébastien
13. Comptes payés et à payer
14. Correspondance
15. Correspondance du maire
16. Divers :
17. Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

**2014-10-2966**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014**

**2014-10-2967**

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **CONTRAT DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

**2014-10-2968**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que suite à l'ouverture des soumissions, no. 14-002 Pompage et transport des boues des fosses septiques, les soumissionnaires sont :

- o Groupe Deslandes Fortin :

Prix par porte excluant les taxes	138.25\$
Total pour l'année incluant les taxes	62 627.46\$

- o Services Sanitaires G. Campbell inc. :

Prix par porte excluant les taxes	160.00\$
Total pour l'année incluant les taxes	72 480.24\$

Le conseil de la municipalité retient le plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Deslandes Fortin.

ADOPTÉE

### **CONTRAT MARQUAGE DES RUES**

**2014-10-2969**

PROPOSÉ par François Mailloux  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que suite aux appels de propositions pour le marquage des rues, le contrat pour 2014 est donné à Marquage et Traçage du Québec qui a soumis la plus basse proposition conforme au coût de 160\$ le kilomètre.

Les autres propositions soumises sont les suivantes :

- o Lignes Maska 169\$ le kilomètre
- o Ligne de Stationnement Rivard 175\$ le kilomètre

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

2014-10-2970

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-09-363**  
**1<sup>ER</sup> PROJET DE**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-07-291 INTITULÉ RÈGLEMENT DE**  
**ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE MIX-01**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à ajouter la catégorie d'usages commercial « fourrière de remisage pour véhicules légers » dans la zone Mix-01.

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 2 septembre 2014 par Thérèse Ménard Monty;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau**

**APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2014-09-363**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1**                    **Dispositions déclaratoires**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2014-09-363, modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'ajouter des usages autorisés dans la zone Mix-01.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2**                    **Dispositif du règlement**

2.7 La grille des usages et normes – annexe C, est remplacée par la grille en annexe 1 du présent règlement.

2.8 À la grille des usages et normes pour la zone Mix-01;

- a) La note de renvoi (1) est ajoutée à la catégorie d'usages « Services de véhicules légers (C4-1) »
- b) À la case « Usage spécifique autorisé » est ajouté le texte suivant :  
(1) « Fourrière de remisage pour véhicules légers » en plus des usages autorisés
- c) Dans la case « DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES » à la ligne « Articles spécifiques à la zone » est ajouté le numéro 49.2

**ARTICLE 3**                    **Dispositions supplémentaires**

3.1 L'article 49.2 est créé et ajouté à la suite de l'article 49.1 se lisant comme suit :

**49.2 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA ZONE MIX-01**

Pour tout usage d'entreposage nécessitant une clôture, un écran végétal d'une hauteur minimale de 2.0 mètres, doit être implantée entre cette clôture et un usage résidentiel ainsi qu'entre cette clôture et une emprise publique.

**ARTICLE 4**                    **Dispositions finales**

4.1 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

4.2 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 6<sup>e</sup> jour d'octobre 2014.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

#### **DEMANDE DE COMMANDITE – OPÉRATION NEZ ROUGE**

**2014-10-2971**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Qu'un don de 100\$ soit remis à Opération Nez rouge pour la saison 2014.

ADOPTÉE

#### **CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JACQUES-BERTRAND**

**2014-10-2972**

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité accorde une aide financière de 320\$ à la Fondation Éducative Jean-Jacques-Bertrand dans le cadre de leur levée de fond.

ADOPTÉE

#### **LETRAGE DU CAMION DE LA MUNICIPALITÉ**

**2014-10-2973**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que le lettrage du camion municipal à l'effigie de la municipalité soit refait au coût de 175\$ plus taxes pour les deux côtés.

Que le lettrage soit effectué par Rémi Corriveau Design.

ADOPTÉE

**ANNOTATION**

Une demande a été déposée par Isabelle Piette pour le nettoyage de fossé devant le 400 rue Sébastien. La demande sera étudiée par les membres du conseil et une décision sera rendue ultérieurement.

**ANNOTATION**

Mme Jeannine Barsalou candidate au poste de commissaire pour la circonscription 1 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs est venue se présenter aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

## COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2014-10-2974

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriaux  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7799	100.00
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES	7802	250.00
ADMQ - ZONE MONTÉRÉGIE EST	7803	150.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7804	100.00
COUTURE ANDRE-PAUL	7807	197.54
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7808	100.00
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7809	184.80
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7812	2 489.84
ANDRE PARIS INC	7813	2 776.65
BRICAULT SONIA	7814	95.64
CENTRAL MAINE & QUEBEC RAILWAY	7815	772.29
EXCAVATION F. LANOUE INC.	7816	1 149.75
F. CHOQUETTE ET FILS	7817	59.75
GESTIM INC.	7818	2 462.79
GO-ÉLAN	7819	23 688.80
GRAYMONT (QC) INC	7820	1 143.38
GROUPE ULTIMA INC.	7821	56.00
J.A BEAUDOIN CONSTRUCTION LIMITEE	7822	1 241.73
RONA LÉVESQUE	7823	127.28
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7824	31.62
LIBRAIRIE MODERNE	7825	792.05
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7826	569.14
MÉNARD MONTY THÉRÈSE	7827	1 483.99
MINISTRE DES FINANCES	7828	59 199.00
MRC BROME MISSISQUOI	7829	31 094.49
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7830	763.63
MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	7831	451.23
PAPETERIE LALIBERTE	7832	60.53
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7833	1 092.23
PAVAGE MASKA INC	7834	51 612.63
PHOENIX, LAURENT	7835	1 510.04
MARCEL POUTRE TRANSPORT	7836	777.62
PRESSE COMMERCE	7837	380.40
RECY-COMPACT INC.	7838	4 117.74
RÉGIE INTERMUNICIPALE	7839	1 612.89
R.M. LEDUC & CIE	7840	98.64
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7841	436.91
SENCOM INFORMATIQUE INC	7842	189.70
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7843	141.01
TECHMIX	7844	164.18
VILLE DE FARNHAM	7845	48 237.37
VIVRE A LA CAMPAGNE	7846	13.23
SALAIRES	7800, 7801, 7805, 7806, 7810, 7811	6 953.70
<b>TOTAL</b>		<b>248 930.21</b>



<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	49	18.94
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	50	744.82
HYDRO QUEBEC	51	467.51
GROUPE AST (1993) INC.	52	71.86
BELL MOBILITE INC	53	5.75
BELL MOBILITE INC	54	34.05
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	55	2 645.98
REVENU QUEBEC	56	6 595.21
VIDÉOTRON	57	187.31
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	58	745.97
HYDRO QUEBEC	59	33.48
HYDRO QUEBEC	60	549.65
	<b>TOTAL</b>	<b>12 100.53</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>261 030.74</b>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

### **SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS**

**2014-10-2975**

ATTENTU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leurs points de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

IL EST PROPOSÉ par François Mailloux  
APPUYÉ par Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Sabine écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE la Municipalité de Sainte-Sabine demande à la Fédération canadienne

des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉE

### **DÉCLARATION DE PRINCIPES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES**

**2014-10-2976**

CONSIDÉRANT QUE le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnu par les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières décennies, les femmes du Québec ont pu constater d'importants acquis et progrès en matière d'égalité, mais que nous observons encore des inégalités de fait économiques, professionnelles et sociales qui contribuent à maintenir leur dépendance économique, brimant ainsi leur autonomie;

CONSIDÉRANT QUE l'égalité entre les femmes et les hommes est le premier principe de la Charte en développement durable de la CRE Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT QUE la pauvreté est étroitement liée aux déterminants de la santé et qu'il importe de travailler autant globalement que spécifiquement et de façon concertée pour apporter des changements significatifs et durables;

CONSIDÉRANT QUE la difficulté de concilier le travail, les études et la famille pour certaines femmes a des impacts sur la sécurité économique de ces dernières, mais aussi sur leur santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT QUE les préjugés, la discrimination, les stéréotypes et les inégalités entre les sexes dans les rôles économiques exacerbent la vulnérabilité des femmes;

CONSIDÉRANT QUE dans les situations de faible revenu, les contraintes dans la gestion budgétaire forcent les personnes à couper sur les besoins de base, tels que l'alimentation et la qualité du logement;

CONSIDÉRANT QUE la pression et le stress de l'insécurité économique affecte grandement la santé physique et mentale des femmes particulièrement pour les femmes monoparentales et les femmes seules;

CONSIDÉRANT QUE les impacts du décrochage scolaire sur les perspectives économiques sont accentués pour les filles;

CONSIDÉRANT QUE la pauvreté aurait d'importantes conséquences sur le réseau social des personnes entraînant un sentiment d'isolement et d'exclusion;

CONSIDÉRANT QUE pour les femmes affectées par des conditions économiques précaires, le transport collectif devient un enjeu primordial en vue de préserver leur autonomie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par François Mailloux  
APPUYÉ par Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

QUE nous la municipalité de Sainte-Sabine reconnaissons et déclarons que les inégalités de fait économiques, professionnelles et sociales vécues par les femmes contribuent à maintenir leur dépendance économique brimant ainsi leur autonomie. Nous reconnaissons ainsi l'importance d'améliorer les conditions économiques et sociales des femmes sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

QUE nous adhérons à cette déclaration de principes et nous nous engageons à collaborer afin de réaliser des actions concrètes visant à améliorer la sécurité économique des femmes de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

#### **BIEN MANGER POUR BIEN APPRENDRE**

**2014-10-2977** PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Sainte-Sabine appuie le projet *Bien manger pour bien grandir* de l'École Farnham elementary dans le cadre de la demande au programme Plan d'action régional pour la solidarité et inclusion sociale (PARSIS) dans le but de soulager la faim des enfants qui fréquentent l'école.

ADOPTÉE

#### **FORMATION ADMQ**

**2014-10-2978** PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que la directrice générale, Chantal St-Germain, soit autorisée à s'inscrire au programme de formation en ligne de l'ADMQ qui s'échelonne jusqu'en 2018.

ADOPTÉE

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2014-10-2979** PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H37.

ADOPTÉE

---

Laurent Phoenix  
Maire

---

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CONSEIL  
3 novembre  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le troisième jour de novembre deux mille quatorze, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Monsieur François Mailloux est absent.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014
5. Rapport du maire
6. États financiers comparatifs au 30 septembre 2014
7. Virements de crédit
8. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Présentation du budget de la bibliothèque par Mme Murielle Bricault, responsable
10. Période de questions
11. 2<sup>e</sup> projet de règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter des usages autorisés dans la zone Mix-01 – Adoption
12. Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé règlement de zonage, afin d'intégrer des normes pour les îlots déstructurés – avis de motion
13. Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-292 intitulé règlement de lotissement, afin d'intégrer des normes pour les îlots déstructurés – avis de motion
14. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (25 000\$)
15. Mécontentes concernant les clôtures et fossés mitoyens – personne désignée
16. Demande que le territoire de la MRC Brome-Missisquoi joigne la région sociosanitaire de l'Estrie
17. Brochure touristique Brome-Missisquoi - 2015

18. Activité de financement – Fondation au diapason – vente de poinsettias
19. Comptes payés et à payer
20. Correspondance
21. Correspondance du maire
22. Divers :
23. Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-11-2980** PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2014**

**2014-11-2981** PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

#### **RAPPORT DU MAIRE**

**2014-11-2982** PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

D'accepter la présentation du rapport du maire.

ADOPTÉE

#### **DÉPÔT**

Dépôt par la directrice générale de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant au 30 septembre 2014 à ceux de la même période de l'année précédente ainsi qu'un comparatif de l'état des revenus et dépenses réalisés pour l'exercice courant (au 30 septembre 2014), à ceux prévus au budget.

#### **VIREMENTS DE CRÉDITS**

**2014-11-2983** PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que les virements de crédits suivant sont approuvés :

02 110 00 310	LEGISLATION FRAIS DE DEPLACEMENT	(509) \$
02 110 00 311	COMPTE DÉPENSES MAIRE	(500) \$
02 120 00 412	SERVICES JURIDIQUES	1 275 \$
02 130 00 413	VERIFICATION COMPTABLE	632 \$
02 130 00 423	ASSURANCE RESPONSABILITE	(2 967) \$
02 130 00 726	DÉPENSES INFORMATIQUES	976 \$
02 130 10 349	FRAIS FORMATION DG	610 \$
02 130 11 335	SITE WEB ENTRETIEN	365 \$
02 130 20 349	FRAIS PERFECT ADJOINTE	(500) \$
02 140 00 141	REMUNERATION OFFICIER ELECTION	(1 000) \$
02 140 00 242	AVANTAGE SOCIAUX ELECTION	(80) \$
02 190 10 421	ASSURANCE EDIFICE	2 036 \$
02 190 10 522	EDIFICE REPARATION ENTRETIEN	1 400 \$
02 190 12 522	ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIP	(2 867) \$
02 210 00 441	SURETE DU QUEBEC	(297) \$
02 290 00 451	GARDIENNAGE ET SECURITE	355 \$
02 320 00 310	VOIRIE FRAIS DE DEPLACEMENT	(300) \$
02 320 00 635	ABAT-POUSSIÈRE VOIRIE	(2 753) \$
02 355 00 459	LIGNE DE RUES	702 \$
02 470 00 411	SERV. SCIENTIFIQUE	1 302 \$
02 490 00 725	BACS DE RECYCLAGE	2 062 \$
02 610 00 699	URBANISME DIVERS	1 578 \$
02 701 50 520	PARC ENTRETIEN RÉPARATION	5 695 \$
02 702 51 522	MUSEE ENTRETIEN EDIFICE	(948) \$
23 020 00 000	INVESTISSEMENT - ADMINISTRATION	27 276 \$
23 080 00 000	INVESTISSEMENT - LOISIR	(33 543) \$
		- \$

ADOPTÉE

#### DÉPÔT

Dépôt en séance des déclarations d'intérêts pécuniaires de messieurs Laurent Phoenix, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, Maurice Gaboriault.

#### ANNOTATION

Présentation du budget de la bibliothèque pour l'année 2015 et les statistiques pour l'année 2014, par Madame Murielle Bricault, responsable de la bibliothèque.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

2014-11-2984

<p><b>RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-09-363</b>  <b>2E PROJET DE</b>  <b>RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-07-291 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE MIX-01</b></p>
--

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à ajouter la catégorie d'usages commercial « fourrière de remisage pour véhicules légers » dans la zone Mix-01.

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 2 septembre 2014 par Thérèse Ménard Monty;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle**

**APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2014-09-363, sans modification**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1** *Dispositions déclaratoires*

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2014-09-363, modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'ajouter des usages autorisés dans la zone Mix-01.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2** *Dispositif du règlement*

2.9 La grilles des usages et normes – annexe C, est remplacée par la grille en annexe 1 du présent règlement.

2.10 À la grille des usages et normes pour la zone Mix-01;

2.10.1 La note de renvoi (1) est ajoutée à la catégorie d'usages « Services de véhicules légers (C4-1) »

2.10.2 À la case « Usage spécifique autorisé » est ajouté le texte suivant :

(1) « Fourrière de remisage pour véhicules légers » en plus des usages autorisés

2.10.3 Dans la case « DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES » à la ligne « Articles spécifiques à la zone » est ajouté le numéro 49.2

**ARTICLE 3** *Dispositions supplémentaires*

3.1 L'article 49.2 est créé et ajouté à la suite de l'article 49.1 se lisant comme suit :

**49.2 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA ZONE MIX-01**

Pour tout usage d'entreposage nécessitant une clôture, un écran végétal d'une hauteur minimale de 2.0 mètres, doit être implantée entre cette clôture et un usage résidentiel ainsi qu'entre cette clôture et une emprise publique.

**ARTICLE 4** *Dispositions finales*

4.1 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

4.3 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 3<sup>e</sup> jour de novembre 2014.

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**    **L'AVIS DE MOTION** pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007.07.291 intitulé règlement de zonage, afin d'intégrer des normes pour les îlots déstructurés sera donné lors d'une séance ultérieure.

**AVIS DE MOTION**    **L'AVIS DE MOTION** pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007-07-292 intitulé règlement de lotissement, afin d'intégrer des normes pour les îlots déstructurés sera donné lors d'une séance ultérieure.

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (25 000\$)**

**2014-11-2985**    IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 11<sup>e</sup> Rang Nord pour un montant subventionné de 25 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 11<sup>e</sup> Rang Nord dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérificateur a été constitué.

ADOPTÉE

**MÉSÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES ET FOSSÉS MITOYENS –  
PERSONNES DÉSIGNÉES**

**2014-11-2986**    IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU

Que madame Anne-Sophie Frisan et monsieur Jean Vasseur soient les personnes désignées pour régler les mésésententes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts (en vertu de l'article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales).

Que la compétence des personnes désignées s'appliquent à toutes les zones.

Que la rémunération de la personne désignée est le tarif prévu à la convention signé entre la municipalité et la firme Gestim inc. dans l'item autre. Les frais de photocopies, de recherche, de kilométrage, de services professionnels et tout autre frais reliés au dossier qui sont facturés doivent être remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE



**DEMANDE QUE LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI JOIGNE LA  
RÉGION SOCIO SANITAIRE DE L'ESTRIE**

**2014-11-2987**

CONSIDÉRANT que le projet de loi 10 - *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, vise, notamment, la fusion du Centre de santé et de services sociaux la Pommeraie aux autres établissements de la région sociosanitaire de la Montérégie pour créer le *Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie*;

CONSIDÉRANT que le CSSS La Pommeraie et, en particulier, l'hôpital Brome-Missisquoi Perkins ont une notoriété d'excellence à l'échelle canadienne;

CONSIDÉRANT que le CSSS La Pommeraie a développé des relations étroites de collaboration avec la communauté;

CONSIDÉRANT que l'hôpital Brome-Missisquoi Perkins dessert une population anglophone importante s'étendant vers l'est et le nord-est bien au-delà des limites de la MRC Brome-Missisquoi et que l'attachement profond des anglophones à leur hôpital se traduit par une implication exceptionnelle dans le soutien bénévole et dans les contributions financières importantes à la Fondation BMP;

CONSIDÉRANT que la clientèle du CSSS La Pommeraie est déjà desservie pour plusieurs services par le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a beaucoup d'affinités avec l'Estrie et est déjà desservie par certains services de cette région (Tourisme, Sécurité publique, Éducation (volet anglophone));

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté

Que la MRC Brome-Missisquoi demande au Ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette, que l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi soit desservi par le « Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke ».

Que la présente soit acheminée également à Monsieur Pierre Paradis, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministre responsable de la région de l'Estrie et député de Brome-Missisquoi et à Monsieur Michel Lafrance, président de conseil d'administration du CSSS La Pommeraie.

Que la présente soit acheminée aux 21 municipalités de la MRC Brome-Missisquoi pour appui.

ADOPTÉE

**BROCHURE TOURISTIQUE BROME-MISSISQUOI – 2015**

**2014-11-2988**

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité accepte de participer à l'édition 2015 de la brochure

Brome-Missisquoi. L'attrait annoncé pour la municipalité est le Musée École.

Le coût est de 150\$ et est organisé par le CLD Brome-Missisquoi. Cette brochure sera publiée en 75 000 copies.

ADOPTÉE

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – FONDATION AU DIAPASON**  
**VENTE DE POINSETTIAS**

**2014-11-2989**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité participe à la campagne de financement de l'organisme Au Diapason, par l'achat d'une boîte de poinsettias. Le coût est de 120\$ et contient 8 poinsettias.

ADOPTÉE

**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**2014-11-2990**

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
OPERATION NEZ ROUGE	7847	100.00
LA FONDATION EDUCATIVE JEAN-JACQUES BERTRAND	7848	320.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7849	100.00
KCENTRIC TECHNOLOGIES INC.	7850	977.29
ADMQ	7853	855.42
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7854	100.00
CÔTÉ JEAN-GUY	7855	2 065.14
GABORIAULT MAURICE	7856	2 065.14
LASALLE MARC	7857	2 065.14
MAILLOUX FRANÇOIS	7858	2 065.14
MÉNARD MONTY THÉRÈSE	7859	2 065.14
PHOENIX, LAURENT	7861	3 988.17
THIBODEAU,SYLVAIN	7863	2 065.14
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7865	1 362.77
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7866	36.87
BRICAULT SONIA	7867	125.79
ENTREPRISES BENOIT BLANCHARD,LES	7868	333.26
EXCAVATION F. LANOUE INC.	7869	718.59
FONDATION BMP	7870	2 150.00
GESTIM INC.	7871	5 440.67
GRAYMONT (QC) INC	7872	151.96
RONA LÉVESQUE	7873	15.08
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7874	31.62
LAREAU & FILS	7875	16 708.58
LIBRAIRE (LE)	7876	ANNULÉ
LIBRAIRIE MODERNE	7877	368.92
GESTION USD INC.	7878	2 317.69
MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC	7879	11 309.68

MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7880	274.11
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7881	406.71
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	7882	739.87
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7883	168.20
QUEBEC LOISIRS	7884	110.69
RECY-COMPACT INC.	7885	3 678.24
REGIE INTERMUNICIPALE	7886	1 787.58
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7887	122.16
GROUPE DESLANDES FORTIN	7888	582.93
VILLE DE COWANSVILLE	7889	331.08
VILLE DE FARNHAM	7890	176.67
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	7891	81.74
RECY-COMPACT INC.	7892	1 023.74
SALAIRES	7851, 7852, 7860, 7862, 7864	4 446.54
<b>TOTAL</b>		<b>73 833.46</b>

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
HYDRO QUEBEC	61	452.42
GROUPE AST (1993) INC.	62	71.86
BELL MOBILITE INC	63	5.75
BELL MOBILITE INC	64	36.13
VIDÉOTRON	65	187.67
<b>TOTAL</b>		<b>753.83</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>74 587.29</b>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

### **MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

**2014-11-2991**

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

Que le Ministère de la Famille soit informé que la Municipalité de Sainte-Sabine désire s'associer avec la Ville de Farnham pour l'élaboration d'une Politique des aînés.

Que monsieur François Mailloux, conseiller, soit le représentant pour la Municipalité de Sainte-Sabine.

Qu'un montant de 1 500\$ soit versé à la Ville de Farnham afin de la soutenir dans l'élaboration de ladite politique.

ADOPTÉE

## LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-11-2992

PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H37.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Jeudi le treizième jour de novembre deux mille quatorze, séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à dix-neuf heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Messieurs Sylvain Thibodeau et François Mailloux sont absents.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter des usages autorisés dans la zone Mix-01 – Adoption
3. Levée de la séance

**Tous les membres présents ont reçus l'avis de convocation tel que prévu par la loi.**

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-11-2993

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-11-2994

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-09-363**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-07-291 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE MIX-01**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à ajouter la catégorie d'usages commercial « fourrière de remisage pour véhicules légers » dans la zone Mix-01.

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 2 septembre 2014 par Thérèse Ménard Monty;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty**

**APPUYÉ PAR Marc Lasalle**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2014-09-363, sans modification**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1**                    **Dispositions déclaratoires**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2014-09-363, modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'ajouter des usages autorisés dans la zone Mix-01.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2**                    **Dispositif du règlement**

2.11 La grille des usages et normes – annexe C, est remplacée par la grille en annexe 1 du présent règlement.

2.12 À la grille des usages et normes pour la zone Mix-01;

2.12.1 La note de renvoi (1) est ajoutée à la catégorie d'usages « Services de véhicules légers (C4-1) »

2.12.2 À la case « Usage spécifique autorisé » est ajouté le texte suivant :  
(1) « Fourrière de remisage pour véhicules légers » en plus des usages autorisés

2.12.3 Dans la case « DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES » à la ligne « Articles spécifiques à la zone » est ajouté le numéro 49.2

**ARTICLE 3**                    **Dispositions supplémentaires**

3.1 L'article 49.2 est créé et ajouté à la suite de l'article 49.1 se lisant comme suit :

**49.2 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA ZONE MIX-01**

Pour tout usage d'entreposage nécessitant une clôture, un écran végétal d'une hauteur minimale de 2.0 mètres, doit être implantée entre cette clôture et un usage résidentiel ainsi qu'entre cette clôture et une emprise publique.

**ARTICLE 4**            **Dispositions finales**

4.1 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

4.4 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2014-11-2995**

PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 19h05.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
1er décembre  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le premier jour de décembre deux mille quatorze, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Mot de bienvenue par Monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2014
5. Calendrier des séances 2015
6. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
7. Période de questions
8. Règlement de taxation 2015 – avis de motion
9. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (10 000\$)
10. Demande d'aide financière Pacte rural de Brome-Missisquoi 2015
11. Représentants au comité du Pacte rural de Brome-Missisquoi 2015
12. Offre de services de GESTIM - 2015
13. Horaire du bureau pour la période des Fêtes
14. Budget 2015 - Date de la séance
15. Consultation générale – Paradis, Lemieux, Francis Avocats – année 2015
16. Renouvellement de l'hébergement annuel de Kcentric pour l'année 2015 – site internet
17. Armoires de rangement – Club des personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi inc.
18. Bail – Club des personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi inc.
19. Comptes payés et à payer
20. Correspondance
21. Correspondance du maire
22. Divers :
23. Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-12-2996**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté avec modification du point numéro 4 et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin. Le point numéro 4 aurait dû se lire comme suit : Adoption des procès-verbaux du 3 novembre 2014 et du 13 novembre 2014.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 NOVEMBRE 2014 ET DU 13 NOVEMBRE 2014**

**2014-12-2997**

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances du 3 novembre 2014 et du 13 novembre 2014 soient et sont acceptés tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **CALENDRIER DES SÉANCES 2015**

**2014-12-2998**

CONSIDÉRANT QUE *l'article 148 du Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Côté  
APPUYÉ par Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h. À l'exception de la séance de janvier (2<sup>e</sup> lundi) à vingt heure, et en raison de congé férié le lundi, les séances d'avril et de septembre se tiendra le 1<sup>er</sup> mardi à 20h.

12 janvier	2 février	2 mars
7 avril	4 mai	1 <sup>er</sup> juin
6 juillet	3 août	8 septembre
5 octobre	2 novembre	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

**DÉPÔT**

Dépôt en séance de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur François Mailloux.



## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

### **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par François Mailloux pour la préparation d'un règlement concernant le taux de taxation foncière, autres taxations, taux d'intérêts et modalité de paiements des comptes de taxes pour l'année 2015.

### **SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (10 000\$)**

**2014-12-2999**

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 11<sup>e</sup> Rang Nord pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 11<sup>e</sup> Rang Nord dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérificateur a été constitué.

ADOPTÉE

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PACTE RURAL DE BROME-MISSISQUOI 2015**

**2014-12-3000**

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

Qu'une demande d'aide financière d'un montant de 6 000\$, ce qui représente 30% du coût du projet, soit faite dans le cadre du Pacte rural pour l'achat d'un module de jeux pour l'aménagement d'une aire de jeux dans la cour arrière de l'édifice municipal.

Que la Municipalité s'engage à déboursier 14 000\$ ce qui représente 70% du coût du projet.

Que Chantal St-Germain, directrice générale, est autorisée à signer les documents requis à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

### **REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DU PACTE RURAL DE BROME-MISSISQUOI**

**2014-12-3001**

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

Que monsieur Laurent Phoenix, maire, madame Thérèse Ménard Monty, conseillère, et monsieur Jean-Guy Côté, conseiller, siègent au comité du Pacte rural de Brome-Missisquoi pour le pôle de Farnham. Que monsieur François Mailloux, conseiller, soit nommé en tant que substitut.

ADOPTÉE

### **RENOUVELLEMENT ENTENTE – GESTIM 2015**

**2014-12-3002**

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU

De renouveler l'entente de service, pour l'année 2015, avec la firme Gestim pour le service d'urbanisme de la municipalité.

Les termes de l'entente demeurent les mêmes et les tarifs pour l'année 2015 sont les suivants :

- ° le tarif à la journée passe de 322\$ à 330\$ ;
- ° le tarif du kilométrage pour utilisation du véhicule de la personne déléguée demeure inchangé soit, 0.50\$ du kilomètre ;
- ° le tarif des heures supplémentaires demeure inchangé, soit 52\$ l'heure ;
- ° le tarif pour fraction de journée inférieure à 3 heures passe de 150\$ à 170\$.

Le nombre de jour requis pour le service d'urbanisme demeure inchangé, soit :

- ° 1 jour par semaine en janvier, février, novembre et décembre ;
- ° 1½ jour par semaine pour les mois de mars à octobre.

Les journées fériées pour lesquelles le bureau municipal est fermé seront aussi fermées pour le service d'urbanisme.

ADOPTÉE

### **HORAIRE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

**2014-12-3003**

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que pour la période des Fêtes le bureau sera fermé du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2014 inclusivement.

ADOPTÉE

**ANNOTATION**

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015 sera le lundi 22 décembre à 20h00. L'avis de convocation a été remis à chaque conseiller. Un avis public sera affiché tel que prévu par la loi.

### **CONSULTATIONS GÉNÉRALES – PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS AVOCATS – ANNÉE 2015**

**2014-12-3004**

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

De renouveler l'offre de service, pour l'année 2015, concernant les consultations téléphoniques sommaires. Le montant forfaitaire est de 500\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

**RENOUVELLEMENT DE L'HÉBERGEMENT ANNUEL DE KCENTRIC POUR L'ANNÉE  
2015 – SITE INTERNET**

**2014-12-3005** PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

De renouveler l'hébergement annuel de Kcentric pour l'année 2015. Le coût est de 948\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**ARMOIRES DE RANGEMENT – CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DE  
FARNHAM ET MRC BROME-MISSISQUOI INC.**

**2014-12-3006** IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité autorise le Club des personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi inc. à installer trois (3) armoires de rangement dans la grande salle de l'édifice municipal tel que présenté dans leur demande du 4 novembre 2014.

ADOPTÉE

**BAIL – CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DE FARNHAM ET MRC  
BROME-MISSISQUOI INC.**

**2014-12-3007** PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix, et la directrice générale, madame Chantal St-Germain, sont autorisés à signer le bail à intervenir entre la municipalité de Sainte-Sabine et le Club des personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi inc.

Que le bail est d'une durée d'un (1) an et sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015. Le montant du loyer est de 510\$ par mois.

Que le bail autorisé par la résolution numéro 2013-04-2714 soit abrogé par celui-ci.

ADOPTÉE

**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**2014-12-3008** PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7893	100.00

FONDATION AU DIAPASON	7894	120.00
VILLE DE FARNHAM	7895	1 500.00
LUCIE LONGPRÉ	7899	250.00
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7900	147.35
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7901	100.00
MENUISERIE M.B. INC.	7905	339.72
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7906	754.29
BRICAULT SONIA	7907	277.17
CENTRAL MAINE & QUEBEC RAILWAY	7908	1 544.58
F. CHOQUETTE ET FILS	7910	211.45
GESTIM INC.	7911	1 431.44
GROUPEMENT FORESTIER HAUT-YAMASKA INC.	7912	2 540.86
KCENTRIC TECHNOLOGIES INC.	7913	1 089.96
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7914	31.62
LAREAU & FILS	7915	16 708.58
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	7916	157.24
LIBRAIRIE MODERNE	7917	1 495.49
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE	7918	3 464.93
PAPETERIE LALIBERTE	7919	95.93
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7920	232.02
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	7921	574.88
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7922	184.25
QUEBEC LOISIRS	7923	72.59
RECY-COMPACT INC.	7924	4 107.33
RÉGIE INTERMUNICIPALE	7925	1 480.95
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7926	454.29
TECHMIX	7927	137.97
TECHNO-CONTROLE 2000 INC	7928	374.82
SALAIRES	7896 à 7898	5860.14
	7902 À 7904	

**TOTAL 47 066.57**

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	66	18.56
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	67	745.97
HYDRO QUEBEC	68	467.51
BELL MOBILITE INC	69	35.57
BELL MOBILITE INC	70	5.75
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	71	1 539.31
GROUPE AST (1993) INC.	72	71.86
VIDÉOTRON	73	191.49
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	74	504.31

**TOTAL 3 580.33**

**GRAND TOTAL 50 646.90**

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

**APPUI DEMANDE AU PACTE RURAL DE BROME-MISSISQUOI 2015 – CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DE FARNHAM ET MRC BROME-MISSISQUOI INC.**

**2014-12-3009**

CONSIDÉRANT que le Club des personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi inc. désire déposer une demande au Pacte rural de Brome-Missisquoi 2015 pour quatre (4) bacs à jardin, un (1) coffre de rangement ainsi que d'un (1) bac à compostage;

CONSIDÉRANT qu'ils doivent obtenir l'autorisation de la Municipalité pour l'installation de ces items;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Sainte-Sabine autorise le Club des personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi inc. à installer quatre (4) bacs à jardin, un (1) coffre de rangement ainsi que d'un (1) bac à compostage;

Que la Municipalité leur octroie une partie du terrain municipal situé à l'arrière du 185 rue Principale et ce, sans frais;

Que la Municipalité appui leur demande auprès du Pacte rural Brome-Missisquoi 2015.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2014-12-3010**

PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL  
17 DÉCEMBRE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mercredi le dix-septième jour de décembre deux mille quatorze, séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à dix-neuf heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Monsieur Marc Lasalle est absent.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Désignation d'une fourrière en vertu du Code de la sécurité routière
3. Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé règlement de zonage, afin d'intégrer des normes pour les îlots déstructurés – avis de motion
4. Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-292 intitulé règlement de lotissement, afin d'intégrer des normes pour les îlots déstructurés – avis de motion
5. Entente avec la Ville de Farnham – Service de sécurité incendie
6. Levée de la séance

**Tous les membres présents ont reçus l'avis de convocation tel que prévu par la loi.**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-12-3011**

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**2014-12-3012**

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions règlementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de Gilles Vachon Remorquage Farnham;

CONSIDÉRANT que Gilles Vachon Remorquage Farnham pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau

Que le conseil municipal désigne Gilles Vachon Remorquage Farnham propriété de Gilles Vachon à opérer une fourrière d'autos au 140 rue Principale à Sainte-Sabine et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Sainte-Sabine ;

Que Gilles Vachon Remorquage Farnham devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société ;

Que les installations de Gilles Vachon Remorquage Farnham devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité ;

Que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par François Mailloux pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé règlement de zonage, afin d'intégrer des normes pour les îlots déstructurés.

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par Thérèse Ménard Monty pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007-07-292 intitulé règlement de lotissement, afin d'intégrer des normes pour les îlots déstructurés.

**ENTENTE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – VILLE DE FARNHAM**

**2014-12-3013**

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Sainte-Sabine accepte l'entente à intervenir avec la Ville de Farnham relativement au Service de sécurité incendie pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018.

Que le maire, Laurent Phoenix, et la directrice générale, Chantal St-Germain, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

## LEVÉE DE LA SÉANCE

**2014-12-3014**

PROPOSÉE PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 19h22.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL  
22 DÉCEMBRE  
2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le vingt-deuxième jour de décembre deux mille quatorze, séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

## ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du budget 2015
- 3 Prévisions triennales
- 4 Levée de la séance

**Tous les membres présents ont reçus l'avis de convocation tel que prévu par la loi.**



### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2014-12-3015**

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

### ADOPTION DU BUDGET 2015

**2014-12-3016**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le budget pour l'année 2015 est accepté tel que présenté et se résume comme suit :

<b>REVENUS DE FONCTIONNEMENT</b>	
Taxes	897 549\$
Autres revenus sources locales	68 390\$
Transferts	130 377\$
Total revenus de fonctionnement	<b>1 096 316\$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Administration générale	281 525\$
Sécurité publique	255 870\$
Transport	206 021\$
Hygiène du milieu	191 225\$
Aménagement, urbanisme et développement	48 651\$
Loisirs et culture	133 684\$
Total dépenses de fonctionnement	<b>1 116 976\$</b>
<b>REVENUS D'INVESTISSEMENT</b>	
Transport	4 000\$
Total des revenus d'investissement	<b>4 000\$</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	
Administration	4 200\$
Transport	75 000\$
Loisirs et culture	75 000\$
Total des activités d'investissement	<b>154 200\$</b>

<b>AFFECTATIONS</b>	
Surplus accumulé affecté	170 860\$
Surplus (déficit) de l'exercice	- \$
<b>Taux de taxe : 0,62\$ du 100\$ d'évaluation</b>	
<b>Taux collecte ordures : 85\$ par logement</b>	
<b>Taux collecte recyclage : 30\$ par logement</b>	
<b>Taux vidange des fosses septiques : 72,60\$</b>	

ADOPTÉE

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS TRIENNALES**

**2014-12-3017**

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
 APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
 ET RÉSOLU :

Que les prévisions triennales se présentent comme suit :

2015 : Entretien des routes, entretien de l'édifice, aménagement d'espace vert.

154 200\$

2016 : Entretien des routes, entretien de l'édifice, aménagement d'espace vert, asphaltage de la piste cyclable.

100 000\$

2017 : Entretien des routes, entretien de l'édifice, aménagement d'espace vert.

120 000\$

ADOPTÉE

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2014-12-3018**

PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h16.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
 Laurent Phoenix  
 Maire

\_\_\_\_\_  
 Chantal St-Germain  
 Directrice générale  
 Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

